

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement ou d'annonces sont à souche et valables signées par M. BRUNELLIÈRE, directeur, ou par M. PITRAT aîné, imprimeur-gérant. Tous nos recouvrements se font par l'intermédiaire de la poste.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, 4, rue Gentil, à Lyon.

L'abonnement ou l'annonce continue sauf avis contraire.

JURISPRUDENCE DU BATIMENT

RÉSILIATION. — RETARD DANS LA DÉLIVRANCE DES PLANS AUGMENTATION DES PRIX

I. La résiliation peut être demandée soit pour retard apporté dans la délivrance des plans nécessaires à la réunion des approvisionnements et à l'exécution des travaux, soit pour augmentation du prix survenue depuis l'adjudication.

II. Jugé en fait que l'entrepreneur avait les renseignements nécessaires pour faire ses approvisionnements.

III. La demande fondée sur l'augmentation des prix survenue depuis l'adjudication n'ayant pas été soumise au Conseil de préfecture ne peut être présentée pour la première fois au Conseil d'État.

Vu la requête sommaire et le mémoire ampliatif présentés par le sieur Prévost, entrepreneur des travaux de menuiserie de l'hôtel de ville de Vannes... tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler un arrêté en date du 20 avril 1882, par lequel le Conseil de préfecture du Morbihan a refusé de prononcer la résiliation de son entreprise et de condamner la ville de Vannes à payer audit sieur Prévost une somme de 3.000 francs à titre de dommages-intérêts ;

Vu la loi du 28 pluviôse an VIII ;

« En ce qui touche la demande en résiliation de l'entreprise ;

Considérant que, pour demander l'annulation de l'arrêté en date du 20 avril 1882, par lequel le Conseil de préfecture du Morbihan a refusé de prononcer la résiliation de son entreprise, le sieur Prévost soutient qu'il avait droit à cette résiliation, tant à raison du retard apporté par la ville de Vannes dans la délivrance des plans nécessaires à la réunion des approvisionnements et à l'exécution des travaux qu'à raison de l'augmentation des prix qui se serait produite depuis l'adjudication de son entreprise ;

Mais considérant, d'une part, que la pièce intitulée « devis estimatif », qui avait servi de base à l'adjudication, indiquait la nature, les dimensions et les quantités des bois à employer pour les travaux de menuiserie ; que ces renseignements étaient suffisants pour permettre à l'entrepreneur de réunir après l'adjudication, et au moment qui lui paraissait le plus favorable, les matériaux nécessaires ; que, d'autre part, les travaux soumissionnés par le requérant n'étaient, à raison de leur nature, susceptibles d'être entrepris qu'après l'achèvement des travaux de gros œuvre, et qu'au moment où le sieur Prévost a présenté sa demande en résiliation devant le Conseil de préfecture les délais imposés aux entrepreneurs de ces derniers travaux par le cahier des charges n'étant pas expirés ; qu'ainsi le sieur Prévost n'est fondé à soutenir ni qu'il a été empêché, par le fait de la ville de Vannes, de procéder en temps utile à la réunion de ses approvisionnements, ni que l'exécution des travaux dont il avait l'entreprise a été soumise à un retard de nature à entraîner la résiliation du marché ;

Considérant que, devant le Conseil de préfecture, le sieur Prévost s'est borné à demander la résiliation pour le défaut de délivrance, dans les délais prescrits, des plans d'exécution ; que sa demande, en tant qu'elle est fondée sur l'augmentation des prix qui se serait produite depuis l'adjudication, constitue une demande nouvelle qui n'est pas susceptible d'être présentée directement devant le Conseil d'État ;

Sur la demande d'indemnité et sur les conclusions tendant à ce qu'il soit procédé à une expertise ;

Considérant que, de ce qui précède, il résulte qu'il n'y a pas lieu de faire droit à ces conclusions ;

Décide :

Art. 1^{er}. — La requête du sieur Prévost est rejetée.

Art. 2. — Le sieur Prévost est condamné aux dépens. »

CHEMIN DE FER

DE LYON-SAINT-JUST A VAUGNERAY ET MORNANT

Ce chemin de fer a été concédé à la Compagnie de Lyon à Fourvière et Saint-Just, par le conseil général du Rhône, dans sa séance du 10 septembre 1886.

Une convention réglant les termes de cette concession est intervenue le 12 avril 1882, entre M. le préfet du Rhône et la Compagnie concessionnaire.

Par une loi en date du 21 août 1882, cette convention a été approuvée, et la ligne concédée déclarée d'utilité publique.

Les études définitives du tracé ont été commencées dès le mois d'octobre de la même année et approuvées par le conseil général dans ses séances des 13 avril et 12 septembre 1883.

En exécution de la convention du 12 avril 1882, une nouvelle Société a été formée au capital de 3,500,000 francs représentés par quatre mille actions de 500 francs de l'ancienne Société, et par trois mille actions nouvelles de 500 francs également.

La nouvelle Société a été déclarée régulièrement constituée à la suite des deux assemblées générales des actionnaires tenues les 9 et 23 novembre 1883.

Les premières expropriations ont eu lieu au mois d'août 1884, pour la section de Lyon à Vaugneray, et les travaux commencés dès le mois de septembre de la même année.

Ces travaux sont aujourd'hui presque complètement terminés, et l'ouverture à l'exploitation de cette première section pourra avoir lieu dans le courant du mois de mars 1886.

La longueur en est de 14 kilomètres environ, et le point de départ de Lyon a lieu immédiatement à la sortie de la gare de Saint-Just, du plan incliné, pour longer la rue de Trion, traverser la montée de Loyasse et se diriger vers les Massues-Champvert, point où est établie la première station de la ligne, et qui est distante d'environ 600 mètres de la place du Point-du-Jour.

La ligne continue à descendre jusqu'à la Demi-Lune, où une gare située à environ 400 mètres à l'est du rond du Point de cette localité, est établie.

De ce point, la ligne se dirige vers l'Étoile-d'Alaï, où une station est également établie, et qui ne sera distante que de 1,200 mètres du bourg de Francheville-le-Bas, désigné également sous le nom de Châter.

En quittant la station d'Alaï-Francheville, la voie franchit une profonde vallée dans laquelle coule le ruisseau de Charbonnières, un affluent de la rivière l'Yzeron, au moyen d'un grand viaduc comportant cinq travées métalliques formant ensemble une longueur totale de 210 mètres.

La hauteur totale de cet ouvrage, qui est le plus important de toute la ligne, n'est pas moindre de 27 mètres à la traversée du ruisseau de Charbonnières.

Après le viaduc vient une profonde traversée ouverte dans le rocher et l'on débouche ensuite dans la vallée de l'Yzeron, en un point où elle présente les sites les plus pittoresques et les plus agréables à la vue.

La ligne côtoie cette vallée sur une longueur de plus de 2 kilomètres et arrive au bourg de Craponne au lieu dit le Grand-Buisson.

Une station y sera établie à environ 100 mètres au sud de la



route nationale n° 89, à proximité de la mairie et de l'église, et cette station pourra encore desservir très utilement le bourg de Saint-Genis-les-Ollières, situé à environ 1,200 mètres au nord de ladite route.

De Craponne, la ligne continue à suivre la direction ouest jusqu'au droit du Tupunier, où sera établie la bifurcation sur Vaugneray.

A ce point, le tracé incline fortement à gauche pour prendre la direction sud et se diriger vers Mornant ; mais les travaux de cette seconde partie n'étant pas encore commencés, la description en est ajournée pour être reprise lorsque le travail sera en pleine activité, et dans tous les cas, avant l'ouverture à l'exploitation.

Pour aller sur Vaugneray, le tracé s'infléchit au contraire vers le nord, jusqu'à la route nationale 89, qui est traversée à niveau pour reprendre ensuite la direction ouest et passer environ 150 mètres au sud du bourg de Grézieux-la-Varenne où une station est établie.

Cette station pourra aussi desservir très utilement les bourgs de Pollionnay et de Sainte-Consoce qui n'en sont distants que de 3 ou 4 kilomètres.

A environ 500 mètres au delà de Grézieux, le chemin de fer franchit un petit ravin dans lequel coule le ruisseau de la Chaudanne au moyen d'un viaduc en maçonnerie ayant trois arches de 10 mètres d'ouverture chacune et mesurant près de 17 mètres de hauteur totale pour aller aboutir à la Maison-Blanche, à 100 mètres au nord de laquelle est établie la gare de Vaugneray, qui forme l'un des points terminés de la ligne, laquelle gare est à une distance de 1,200 mètres environ du bourg de ce nom.

La gare de Vaugneray sera le point le plus rapproché d'Yzeron qui est devenue une station estivale très recherchée des Lyonnais, et il y a tout lieu d'espérer qu'un service de correspondance sera organisé pour desservir cette localité pendant toute la durée de la belle saison.

La ligne de Lyon à Vaugneray est très pittoresque. Elle traverse des contrées riches et fertiles, aux aspects les plus variés, et elle est certainement appelée à avoir la faveur du public lyonnais.

La durée totale du parcours ne devra pas excéder 35 minutes, c'est-à-dire que toutes les localités qui seront desservies par cette ligne pourront être considérées comme étant aux portes de Lyon même.

Les wagons sont construits par les ateliers de la Buire et présentent toutes les conditions de solidité et de confortables désirables.

Les locomotives sont construites par la Compagnie de Fives-Lille et ne laissent également rien à désirer au point de vue de la bonne construction.

Le nombre des trains ne sera pas moindre de quatre par jour dans chaque sens pour Vaugneray et de six pour la Demi-Lune.

REPRISE EN SOUS-ŒUVRE & SURÉLÉVATION DU TEMPLE MAÇONNIQUE DE BOSTON

Les architectes américains introduisent avec succès, dans l'art des constructions, des procédés qui méritent d'être signalés pour leur audace même. Soulever un édifice de toutes pièces, le transporter à une certaine distance et l'établir sur de nouvelles fondations, n'est qu'un jeu pour eux. Ils excellent aussi à reprendre en sous-œuvre ou à remplacer des fondations insuffisantes, et l'exemple suivant que nous trouvons dans la *Revue industrielle* donne une idée de leur savoir faire.

Il s'agissait de transformer à Boston, en un magasin avec aménagements modernes, un ancien bâtiment connu sous le nom de Temple maçonnique, et ce sur un terrain sujet à recul. Une dé-

molition en règle aurait pu amener l'autorité municipale à se prévaloir de ses droits pour obtenir l'élargissement de la rue ; les propriétaires de l'immeuble tenaient à ne rien perdre de la surface primitivement occupée, parce que la saillie même du bâtiment leur servait de réclame. Ils ont donc organisé les travaux de manière à conserver le bâtiment en place.

On commença par pratiquer dans les murs, à hauteur du sol, des ouvertures dans lesquelles on passa des pièces de bois dépassant à l'intérieur et à l'extérieur : sur celles-ci ont fait reposer tout le poids de la construction, tandis qu'on enlevait les anciennes fondations pour en établir de nouvelles. Cette première opération achevée, une difficulté nouvelle se présenta. On voulait avoir un rez-de-chaussée répondant aux exigences de la profession, et il fallait soulever de 4 m. 50 environ le bâtiment existant, dont les murs n'inspiraient qu'une confiance modérée au point de vue de la solidité. Voici comment on résolut le problème : par les fenêtres, on introduisit des poutres qui furent reliées solidement entre elles, de manière à transformer le bâtiment en un caisson suffisamment rigide, sous lequel on plaça trois cents vérins. Le soulèvement de la masse fut ensuite exécuté par six hommes : leur travail consistait à tourner autour du bâtiment, en donnant successivement un quart de tour à chacun des vérins, dont la course totale était de 14 pouces (35 centimètres). Cette hauteur atteinte, on calait avec de nouvelles pièces de bois et on remettait les vérins en marche.

La mise à la hauteur voulue de l'ancien Temple maçonnique s'est effectuée ainsi avec un plein succès et l'infrastructure a été poussée assez vivement pour que les propriétaires n'aient plus à s'inquiéter des prétentions de la ville.

CONCOURS

MAIRIE A SURESNE (SEINE)

Un concours pour l'édification d'une Mairie est ouvert à Suresnes (Seine), entre tous les architectes français, à partir du 5 février 1886 jusqu'au 20 avril suivant inclus.

Un programme, et les plans et nivellement du terrain sont déposés à la Mairie de Suresnes.

Un exemplaire sera délivré à chacun des concurrents qui en fera la demande.

LE PORT DE TUNIS

Le *Journal officiel tunisien* publie un décret approuvant la convention passée, le 9 décembre 1885, par le directeur général des travaux publics, avec la Société de construction du port de Tunis. D'après la convention, la Société, concessionnaire doit remettre à l'administration de la Régence, dans le délai de deux mois et demi, et sous peine de déchéance, le projet d'exécution dressé conformément aux indications générales de la note annexée à la convention ; ce projet sera soumis à l'approbation du conseil général des ponts et chaussées, puis notifié à la Société des Baignolles, et, s'il est modifié, cette Société devra faire connaître, dans le délai d'un mois, son acceptation ou son refus de se soumettre aux conditions fixées par le conseil général des ponts et chaussées.

D'après la note annexée, le projet d'exécution doit comprendre : un chenal en mer pour atteindre l'avant-port à construire à la Goulette ; un canal à travers le lac de Tunis et un autre pour la batellerie près de la Goulette. Les ouvrages seront prévus avec une profondeur d'eau de 6^m,50 à basse mer, sauf pour le petit bassin de la Goulette.

Le chenal en mer aura 100 mètres au plafond et sera protégé

au nord par une jetée et au sud par un épi parallèle à la direction du chenal. Quant au canal à travers le lac, sa largeur est fixée à 23 mètres au plafond.

La durée des travaux est fixée à cinq années. Comme on le voit, le projet adopté consiste à faire, à Tunis même, un port en creusant le lac intérieur et en ménageant un chenal d'accès, et non à construire un port extérieur abrité des vents du large par des jetées, comme on a été forcé de le faire en presque tous les points de la côte d'Algérie.

PIEDS ET TOISES DE LYON¹

Dans les documents sur Jacques Mimerel, publiés dans le volume consacré à la session, à la Sorbonne, des Sociétés des beaux-arts des départements, au printemps de 1884, il est, à diverses reprises, question de mesures lyonnaises dans le marché du maître-autel de Saint-Antoine de Viennois. J'aurais voulu indiquer, en note, leur différence avec les mesures de Paris; mais, si les tableaux de concordance des anciennes mesures générales avec le mètre sont nombreux et faciles à rencontrer, il n'en est pas de même quand il s'agit de mesures provinciales, et je n'ai pas mis de note, faute d'avoir quelque chose à dire. Depuis, mon jeune ami, M. Georges Guigue, archiviste de la ville de Lyon, à qui je me suis adressé, a trouvé, non sans quelque peine, la solution qui me manquait; je n'ai qu'à transcrire ce qu'il m'a écrit à ce sujet :

« Voici les différents ouvrages dont j'ai eu l'indication pour le renseignement que vous me demandez.

« *Tariffe et concordance des poids de plusieurs Provinces avec les poids de la Ville de Lyon.* Lyon, 1571, in-8°. Il y est surtout question des monnaies.

« *Instructions sur les mesures déduites de la grandeur de la Terre. A Commune-affranchie*, an III.

« *Tableau comparatif des nouvelles et anciennes mesures en usage dans le Département du Rhône.*

« Ces deux derniers n'existent pas dans nos bibliothèques. Enfin :

« *Instruction sur les nouvelles mesures à l'usage du Département du Rhône, rédigée par la Commission des poids et mesures établie à Lyon, publiée par ordre du Citoyen Najat, Conseiller d'Etat, Préfet du Département du Rhône. A Lyon, de l'imprimerie Ballanche et Barret, aux Halles de la Grenette, an X.*

« On y trouve la conversion, en mètres et en millimètres, des toises de France et de Lyon. et celle de leurs divisions. Il est inutile de transcrire le tableau entier; il suffit d'en donner le commencement, que je mets en colonnes, ou lieu de le reproduire en tableau.

FRANCE			
Toise.	1.	Mètre.	1,9490363
—	2.	—	3,8980726
Pied.	1.	—	0,324839
—	2.	—	0,649679
Pouce.	1.	—	0,0270
—	2.	—	0,0541
Ligne.	1.	—	0,0023
—	2.	—	0,0045 etc.
LYON			
Toise.	1.	Mètre.	2,5688458
—	2.	—	5,1376916
Pied.	1.	—	0,342512
—	2.	—	0,685025

¹ Recue de l'art français.

Pouce.	1.	—	0,0285
—	2.	—	0,0571
Ligne.	1.	—	0,0024
—	2.	—	0,0048 etc.

« Je trouve, en outre, dans le même ouvrage, que la toise de France est de 6 pieds et que celle de Lyon est de 7 pieds 1/2, mais le pied de Lyon dépasse celui de France de 7 lignes 8 dixièmes.

« La toise et le pied de France ont tout l'air d'être la toise et le pied de roi. Pourtant, dans le *Tableau de comparaison des mesures métriques agraires avec les mesures locales anciennes usitées dans le département de la Loire*, publié par M. Godefin, Montbrison, Imprimerie de Bernard, sans date, le tableau n° 2 dit que la toise de 6 pieds de roi de Paris donne, en mètres, 1,94903659, et la toise de 7 pieds 6 pouces de Lyon, 2,56884568. Cette différence doit simplement provenir du plus ou moins de minutie apportée dans les calculs. »

Il résulte de là que la construction du maître-autel de Saint-Antoine de Viennois, établie sur la mesure de Lyon, était un peu plus grande que si elle avait été sur la mesure de France. La chose est là de peu d'importance, mais la question est autre si on la met sur un terrain plus général.

Les seules mesures que les architectes et les archéologues donnent, aujourd'hui, des monuments antiques, comme de ceux du moyen âge et des temps plus modernes, sont toujours prises et détaillées en mètres et en millimètres. Depuis l'adoption du système métrique, ils ont parfaitement raison, et ils doivent, dans tous les cas, uniformiser tous les mesurages; mais il faudrait aussi, pour les monuments des siècles passés, compléter l'indication par celle de la mesure vraie sur laquelle ils ont été conçus et construits. En effet, il est impossible de chercher le plan d'un édifice et de l'établir sans partir d'une unité formelle.

Depuis le XIX^e siècle, et encore pas partout, cette unité est le mètre. Par suite, qu'il s'agisse d'un arc, d'une baie, d'un pilastre, d'une colonne ou d'un mur, toutes les mesures en sont des multiples ou des divisions; telle partie est le double, le triple, la moitié, le tiers ou le quart d'une autre, et la progression, ou la division, est toujours régulière et carrément établie, parce que tout naît et procède d'un rapport avec l'unité première et typique qui les engendre, qui ne fait que s'augmenter ou se diviser.

Le fait, qui est primordial, est le même dans toutes les architectures, mais l'expression en mètres et en millimètres, quand ils sont étrangers à la conception première, fausse ou plutôt obscure et voile les rapports, parce que la forme de cette pensée nouvelle ne cadre plus avec l'ancienne, en l'émiettant, en quelque sorte, en fractions boiteuses, qui ne s'harmonisent pas entre elles.

Pour les monuments des civilisations disparues, on ne peut se servir que de la mesure nouvelle: mais, à partir de l'antiquité classique, on sait à quoi l'on a affaire; on connaît le pied grec et le pied romain, de sorte que les chiffres donnés dans les livres techniques du XVII^e et du XVIII^e siècle sont, à l'esprit comme aux yeux, plus simples et plus justes; l'échelle des proportions entre elles y est plus claire et plus compréhensible que les fractions incohérentes forcément données par la mesure nouvelle. Par là, les monuments florentins doivent être mesurés en cannes, et les monuments romains doivent l'être en palmes, puisque ce sont les mesures dont se sont servis leurs auteurs. La vare, qui est un peu inférieure au mètre, est probablement l'ancienne unité espagnole.

Les mesures anglaises ne sont pas non plus les mesures françaises: il pourrait arriver que, dans les vieilles églises d'Angleterre, on en trouvât d'établies selon l'un ou l'autre des deux systèmes, ce qui serait une trace de la nationalité des constructions.

Les architectes modernes, qui construisent aujourd'hui des églises dans les styles roman ou gothique, doivent partir du mètre,

auquel les ouvriers de leurs chantiers sont habitués comme eux ; il y a peut-être là l'une des raisons de discordance qui font que l'œuvre moderne ressemble si peu à celles dont on s'inspire et qu'on pense reproduire et continuer.

Il n'y a pas lieu d'insister ici sur cette question, qui est générale ; mais, à propos du pied et de la toise de Lyon, il était peut-être bon de l'indiquer. S'il est maintenant toujours nécessaire de donner les mesures selon le système métrique, parce qu'il est usuel et bien connu, il faudrait, en même temps, pour qu'on pût conserver les rapports originels, et, par là, s'en rendre compte, dans les mesures variables, selon les pays et les temps, avec lesquelles les monuments ont été conçus, auxquelles seules ils répondent et avec lesquelles seules on pourrait en saisir et en faire lire l'échelle et l'économie.

A. DE M.

CONDUITES EN FONTE GOUDRONNÉES¹

Depuis un certain nombre d'années on emploie presque exclusivement des tuyaux en fonte goudronnés pour les distributions d'eau dans les villes. Les faits suivants observés par M. Thoerner d'Osnabrück, font voir que le goudronnage doit être exécuté avec soin pour donner de bons résultats. Nous résumons ci-après un rapport publié par M. Thoerner dans notre confrère *Stahl und Eisen*.

La mise en exploitation d'un gisement houiller de Westphalie, avait mis à sec un grand nombre de puits de fermes situés à proximité de la mine, et l'administration de la mine s'est vue dans la nécessité d'amener l'eau aux fermes à l'aide d'une canalisation desservie par une source que l'on avait découverte à une certaine distance des fermes. On a fait usage de tuyaux en fonte de 75 millimètres de diamètre goudronnés de la façon accoutumée.

Au fur et à mesure que les travaux avançaient dans la mine, il fallut desservir un nombre de fermes de plus en plus grand et bientôt la conduite principale fut trouvée trop étroite ; lorsque dans les fermes les plus basses l'on prenait des quantités d'eau un peu considérables, les robinets des fermes situées plus haut ne donnaient plus rien ; l'eau se retirait même dans les tuyaux lorsqu'on ouvrait le robinet.

Des faits n'avaient en eux-mêmes aucun inconvénient. Mais bientôt on constata dans deux tuyaux, qui étaient en communication et où l'eau se retirait généralement comme il a été dit, de petits flocons d'ocre. Ces flocons augmentèrent d'une façon telle que l'eau fournie par ces tuyaux devint absolument impotable, tandis que, dans d'autres tuyaux, elle s'écoulait parfaitement pure.

M. Thoerner fut chargé d'examiner l'eau impure et, par l'analyse chimique, il constata des impuretés composées d'hydrate de fer et de substances organiques. Les tuyaux avaient été trouvés parfaitement étanches, mais ils portaient un fort dépôt d'ocre sous lequel, toutefois, la couche de goudron paraissait être en parfait état. On enleva l'ocre, on remplaça les tuyaux et on disposa, au point le plus bas de cette conduite, une soupape qui empêchait le recul de l'eau. Au bout de peu de jours les flocons d'ocre reparurent plus abondants qu'auparavant.

M. Thoerner fut alors chargé d'une expertise complète. La conduite en mauvais état fut enlevée, on prit des échantillons des tuyaux remplis d'ocre et d'autres où le fait n'avait pas encore été constaté. On remarqua que le dépôt d'ocre existait non seulement à la partie la plus basse, mais à différents endroits.

Dans les tuyaux où le dépôt était abondant on distinguait des boursouflures de la grosseur d'un pois, d'une couleur jaune d'ocre. Une loupe permit de constater que ces boursouflures existaient

dans la couche de goudron et qu'elles étaient recouvertes d'une couche plus ou moins forte d'hydrate de fer. Intérieurement ces boursouflures étaient remplies entièrement ou en partie d'ocre en paillettes d'un jaune brillant.

Beaucoup de ces espèces de cloques étaient déchirées et avaient un dépôt très fort d'hydrate ; d'autres, qui paraissaient n'être pas fendues, avaient néanmoins un léger aspect jaunâtre, intérieurement elles étaient déjà pleines d'ocre.

Les tuyaux dans lesquels on n'avait pas encore constaté la présence de matière étrangère portaient également de petites cloques que l'on distinguait très aisément à la loupe ; ces cloques étaient intérieurement remplies d'ocre comme les autres. Quelques-unes étaient fendues et alors elles étaient aussi recouvertes extérieurement d'une légère couche d'hydrate.

Ces boursouflures du goudron existent certainement déjà immédiatement après le goudronnage. Peut-être se sont-elles formées grâce à de petites irrégularités de la surface dans lesquelles l'air se trouve emmagasiné, peut être aussi y avait-il eu dans les tuyaux des parties déjà oxydées que le goudron a recouvertes.

Les boursouflures ou cloques formées sont très petites et on n'y a probablement jamais porté attention ; d'ailleurs il est fort possible que tous les procédés de goudronnage ne donnent pas lieu à leur formation.

C'est surtout pour des conduites dans lesquelles la pression varie dans des limites très étendues que ces cloques sont nuisibles. La petite peau de goudron qui forme la cloque devient dure et cassante, les variations de pression y produisent une ou plusieurs fentes par lesquelles l'eau pénètre et arrive au contact du fer en même temps que l'air. Tous les éléments pour une formation rapide d'hydrate de fer sont donc en présence. Lorsque la pression vient à diminuer, l'eau s'échappe, entraînant de l'ocre, si la fente est assez large ; si la fente est trop faible l'eau seule sort. L'air extérieur (oxygéné) pénètre alors dans la cloque où il remplace l'air désoxygéné. Toutes les conditions pour la continuation des phénomènes d'oxydation sont de nouveau réunies.

Ces considérations expliquent tous les faits observés dans les conduites en question ; elles expliquent aussi la rapidité avec laquelle s'est faite la reformation d'ocre après le nettoyage par lequel les cloques avaient été détruites.

L'analyse permit de constater, comme on devait s'y attendre, que les matières organiques contenues dans l'eau n'étaient que du goudron. M. Thoerner fit en laboratoire un essai synthétique dans lequel il chercha à former de l'ocre dans un tuyau mal goudronné à dessein. L'hydrate de fer se forma comme cela avait eu lieu ; plus aucun doute par conséquent, de l'exactitude des suppositions de M. Thoerner sur la provenance de l'hydrate.

On refit toute la conduite après avoir goudronné à nouveau et avec beaucoup de soins tous les tuyaux.

En résumé, il est prouvé que dans des tuyaux mal goudronnés où l'eau est sujette à se retirer, où par conséquent des variations de pression ont lieu, il se forme de l'hydrate de fer en quantité suffisante pour rendre l'eau absolument impotable. Malgré les soupapes que l'on peut adapter pour empêcher le recul de l'eau, il y a, dans la plupart des conduites, des changements de pression et l'on doit prendre par conséquent des soins minutieux pour le goudronnage.

M. Thoerner conseille d'humecter les tuyaux à l'aide d'une substance appropriée, telle que l'alcool, le pétrole, l'essence de pétrole, etc. Il faut toutefois choisir des corps qui se combinent ou se mélangent facilement au goudron. On peut, par exemple, chauffer le goudron dans un récipient à l'aide d'un serpentin, verser une couche de pétrole à sa surface et plonger verticalement le tuyau ; on l'humecte ainsi au fur et à mesure qu'on le plonge dans le goudron.

¹ *Annales industrielles*.

Quels que soient les procédés de goudronnage que l'on puisse employer, nous croyons que la première condition est d'avoir des tuyaux très propres et surtout dépourvus de rouille. G. Z.

LES MONUMENTS DISPARUS

L'ANCIEN COUVENANT DES CARMÉLITES DE NOTRE-DAME DE LA COMPASSION DE LYON

— SUITE ET FIN —

XV

En retour des biens et revenus dont les Religieuses Carmélites avaient été dépossédées au profit de la Nation, le District de Lyon leur fit payer par son receveur à la date du 4 août 1790, une indemnité provisionnelle de 4,440 livres, qui leur fut maintenu à titre de compensation lors de l'apurement des comptes des Communautés Religieuses par le Directoire du District, conformément au titre II de la loi du 14 octobre 1790, dans la séance du 1^{er} août 1791, dont voici la copie du procès-verbal :

« Dans la séance du Directoire du District de Lyon du 1^{er} août 1791, où étaient MM. Payolle aîné président, Margaron, Vial, Lecourt, Caminet, Pavy et Blot, administrateurs, Brochet procureur syndic et Bernat, secrétaire.

« Le Directoire a entendu les rapports des Commissaires qui ont procédé à l'examen des comptes des différentes communautés religieuses de cette ville, sur la régie qu'elles ont eu pendant 1790.

« Ces Commissions ont dit qu'en se conformant exactement à ce qu'en prescrit le titre II de la loi du 14 octobre dernier, concernant les religieuses, ils ont examiné et débattu chaque article en recette et dépense des comptes produits, qu'ils ont rétabli dans a recette les articles omis et rejeté de la dépense ceux qui venoient se cumuler et se confondre avec la dépense de 1791.

« Qu'ayant ensuite calculé ce que chaque communauté avait touché sur les revenus de 1790, et les réunissant à ce qui a été perçu par le receveur du District et à ce qui reste à recouvrer, ils en ont formé la masse totale du revenu annuel afférent à chaque maison ; que, sur cette masse, ils ont déduit les charges acquittées par la Nation et ont liquidé un produit net.

« Que c'est d'après cette base, qui leur a paru la plus sûre comme la plus juste, qu'ils sont parvenus à préparer un apurement définitif, et que la balance de la recette avec la dépense, a donné les résultats qu'ils ont présentés dans un cahier particulier où chaque communauté religieuse est distinguée.

« M. le Procureur Syndic oui,

« Le Directoire procédant à l'apurement des comptes de la communauté des Carmélites, observe qu'il lui a été accordé une provision de 4440 livres payée le 4 août 1790 ; que cette provision a eu pour motif le remplacement des objets de revenus suspendus, tels que les rentes dues par l'Hôtel de Ville de Lyon, et encore les secours ordinaires dont cette communauté jouissait et qui lui ont été retirés. Le Directoire du District estime que cette somme de 4440 livres forme à peu près la balance entre la recette et la dépense de l'année dernière, et que la provision doit être définitivement adjugée à la Communauté pour l'excédent de sa dépense ; en sorte que toute déduction et compensation faite, la Communauté et la Nation se trouvent respectivement quittes relativement à l'année 1790, sauf à la Nation à recevoir les arrérages de rente de l'année dernière, dus aux Religieuses Carmélites, attendu l'avance qu'elle lui a faite de ladite somme de 4440 livres.

« ... Toutes les pièces relatives à l'apurement des comptes ci-dessus ont été déposées dans les archives de l'Administration. Il sera dressé un tableau dans lequel le résultat de l'apurement des

comptes de chaque communauté sera porté d'après les dispositions du présent arrêté, qui sera envoyé au Directoire du département, pour statuer ce qu'il appartiendra.

Dans la séance du vingt-deux septembre 1791, le Directoire du département de Rhône et Loire prit la délibération suivante :

« Vu la délibération prise le premier août dernier par le Directoire du District de Lyon, sur l'apurement des Comptes de 1790 des communautés des ci-devant Religieuses de Lyon : Ladite délibération prise ensuite du rapport des Commissaires, et sur le vu des Comptes et pièces justificatives.

« Oui M. le Procureur Général Syndic en ses conclusions :

« Il a été arrêté que ladite délibération est et demeure approuvée pour être exécutée. En conséquence chaque Communauté sera payée des sommes portées en ladite délibération pour solde de leur traitement de 1790. »

Lors de la formation des nouvelles paroisses de la ville de Lyon et de ses faubourgs, en exécution du décret du 12 juillet 1792, le Directoire du District, dans sa séance du 28 avril 1791, après avoir adopté pour leurs circonscriptions les mêmes limites que celles des cantons de justice de paix approuvées par un décret de l'Assemblée Nationale en date du 20 septembre 1790, arrêta :

« 1^o

6^o Que la paroisse de Saint Vincent comprendra tout le territoire du canton dit *de Nord-Ouest*, coté sur le plan n^o 6, et aura les mêmes limites, qu'elle continuera d'être sous le vocable de Saint Vincent, que son ancienne église sera supprimée, qu'elle aura pour église paroissiale celle des ci-devant religieux Augustins, et pour chapelles oratoires les églises des religieuses de Sainte Marie des Chaines et des Carmélites. »

Les nouvelles circonscriptions paroissiales de Lyon furent approuvées par décret de l'Assemblée Nationale du 19 juin 1791.

Les Carmélites adressèrent aussitôt à l'administration une requête tendant à obtenir que leur église ne fut pas comprise parmi les oratoires publics, mais restat exclusivement affectée, comme par le passé, à l'usage de leur Communauté.

Dans sa séance du 16 novembre 1791, le Directoire du District répondit à leur demande par la délibération suivante :

« Vu la requête des dames Carmélites à l'effet d'obtenir à elles seules l'usage de leur église.

« Le Directoire considérant que ladite église a été désignée pour oratoire de la paroisse de Saint-Louis¹ par décret de l'Assemblée Nationale du 19 juillet 1791.

« M. le Procureur Syndic oui.

« Estime qu'il n'y a pas lieu à délibérer. »

Le 24 février 1792 le Directoire du District désigna MM. Turrin et Dubost, architectes, pour faire l'estimation des maisons et dépendances des Carmélites, des Ursulines de Saint Just et du château de Pierre Seize.

Le parvis de l'église des Carmélites ne fut pas témoin des scènes brutales et scandaleuses qui se produisirent lors des fêtes de Pâques 1792, à la Propagation, aux Ursulines de Saint-Just et de la rue Vieille-Monnaie, aux Clarisses, à l'Antiquaille, au Bon Pasteur, aux Pénitentes, aux Colinettes, au Verbe-Incarné, aux missionnaires de Saint-Joseph et aux capucins du Petit-Forêt et à la suite desquelles la municipalité fit fermer les églises de ces communautés ; mais ses jours étaient comptés et elle n'en devait pas moins être dévastée et supprimée un peu plus tard.

Le 17 août 1792, l'évacuation et la vente de toutes les maisons

¹ Vocable de l'église des Augustins, qui avait remplacé l'ancienne église paroissiale Saint-Vincent et qui fut conservée lors de la création des nouvelles paroisses, malgré l'arrêté du district qui portait « que la nouvelle paroisse continuerait d'être sous le vocable de saint Vincent ».

encore occupées par les religieux ou les religieuses fut décrété ainsi qu'il suit :

Loi relative à l'évacuation et à la vente de toutes les maisons actuellement occupées par les religieux et religieuses.

N° 2121. — Donnée à Paris, le 17 août 1792, l'an 4^e de la liberté.

« L'assemblée nationale considérant que les bâtimens et les terrains vastes et précieux, occupés par les religieux et les religieuses, présentent de grandes ressources à la nation, dans un moment où ses grandes dépenses lui font une loi de ne négliger aucune de ses ressources ;

« Qu'il importe de faire jouir les religieux et les religieuses de la liberté qui leur est assurée par les lois précédemment faites ;

« Qu'il n'importe pas moins de dissiper les restes du fanatisme auquel les ci-devans monastères prêtent une trop facile retraite ;

« Qu'enfin il est un moyen de concilier par une augmentation de pension, le bien-être des religieuses déliées de la vie commune, et les intérêts de la nation, avec l'extinction absolue de la vie monacale, décrète qu'il y a urgence.

« L'assemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète ce qui suit :

« ARTICLE I^{er}. — Pour le premier octobre prochain, toutes les maisons encore actuellement occupées par les religieuses ou par des religieux, seront évacuées par lesdits religieux et religieuses, et seront mises en vente à la diligence des corps administratifs.

« ARTICLE II. — L'assemblée nationale renvoie à ses comités des domaines et de l'extraordinaire des finances pour lui présenter un projet de décret, sur l'augmentation de traitement qui peut être due auxdites religieuses ainsi rentrées dans la société.

« ARTICLE III. — Sont exceptées de l'article premier les religieuses consacrées au service des hôpitaux et autres établissemens de charité, à l'égard desquelles il n'est rien innové.

« ARTICLE IV. — L'assemblée nationale déroge à la loi du 14 octobre 1790, en tout ce qui seroit contraire au présent décret.

« Au nom de la nation, le conseil exécutif provisoire mande en ordonne à tous les corps administratifs et tribunaux, que les présentes ils fassent consigner dans leurs registres, lire, publier et afficher dans leurs départemens et ressorts respectifs et exécuter comme loi. En foi de quoi nous avons signé ces présentes, auxquelles nous avons fait apposer le sceau de l'État. A Paris, le dix-septième jour du mois d'août mil sept cent quatre vingt douze, l'an quatrième de la liberté.

Signé: ROLLAND.

« Contresigné: DANTON. Et scellées du sceau de l'État. »

(Extrait de la *Collection générale des lois, proclamations, etc.* A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre. 1793, p. 423-424 du tome X)

Dès le 6 septembre le Directoire provisoire du District de Lyon nomme MM. Carron et Sicard, en suite de la loi du 17 août, portant que toute les maisons religieuses seraient évacuées au premier octobre suivant, pour procéder au récollement des inventaires des effets étant dans ces maisons, et le même jour il invite la Municipalité à choisir dans son sein des Commissaires à cet effet.

Le lendemain, 7 septembre, il arrête que le Procureur fera notifier aux ci-devant Religieuses, qu'elles doivent, à la forme de la loi, évacuer le premier octobre les maisons qu'elles occupent, en les prévenant qu'elles ne peuvent enlever que le mobilier de leur chambre, à peine d'être privées de leur traitement¹.

¹ Les cellules des religieuses Carmélites avaient pour tous meubles, une petite couchette formée de deux ais reposant sur deux tréteaux de fer avec une paille

Enfin le 14 du même mois il écrit à la Municipalité pour la prier de vouloir bien charger ses Commissaires procédant au récollement des inventaires des monastères de la ville, d'apporter aux archives du District l'argenterie qui pourrait s'y trouver, pour être ensuite transportée à la monnaie conformément à la loi.

Mais dès la veille les Commissaires de la Municipalité s'étaient déjà rendus aux Carmélites pour dresser l'inventaire des effets et du mobilier, et deux jours après ils procédaient au récollement de l'argenterie de la sacristie. Voici la copie textuelle des procès-verbaux de leurs opérations :

Ce jourd'hui treize septembre mille sept cent quatre vingt douze l'an 4^{me} de la liberté et le premier de l'égalité,

Nous J^h H^e Curét et Gagneur membre du Conseil General de la Commune nommé Commissaire par le Conseil Municipal en conformité de la loi des seize et dix sept aoust concernant les cy devant communauté religieuse à l'effet d'inventorié les effets que la maison des Carmélites renferme. Nous nous sommes transportés premièrement à la Sacristie et nous avons trouvé — Deux Burette et son plat d'argent.

Un Calice d'argent — un petit Calice en vermeil et leur bourse en étoffe damas galonnés en or — Une navette en argent avec son cuillié — un Encensoir et sa navette et son cuillié en argent — un ostenssoir d'argent une navette arquemé avec son cuillié — Deux armoire en bois de noyer — Deux Burette detain et son plat — Deux chandellier cuivre doré — six petits chandellier et leur croix — six autres grand chandellier le tout arquemé.

Chazuble trente trois galonné en fin avec leur etolle manipule et voile de calice et en étoffe de soye de diversses couleur galonné en fin.

Six autres chasuble en soye et étoffe de soye diversses couleur galonnée en faux ou en soye — dix damatiques avec leur etolle — Trente parement en fin en faux et en soye grand et petit — Huit chappe avec leur etolle galonné en fin — Sept douzaines daube — six douzaine damit — sept douzaine purificatoire — trois douzaine de lavabos — Dix huit surpli.

Douze corporau — Douze ceinture.

Trois corps d'armoire de noyer servant à renfermer les ornement et linge — une douzaine de nape de Sacristie — Une grande table et une petite et un grand coffre ; et trois armoires et une table dans la petite sacristie.

CHAPELLE ORATOIRE — Un autel en bois avec un grand tableau et trois autre petit.

SALLE DU CHAPITRE — Un autel en bois — quatre chandellier en bois doré — cinq tableaux et huit bans.

SALLE DE RECREATION — Six tableaux — une grande table — une verge (vierge) en marbre sur son pied destail.

CHAPELLE ORATOIRE ET SON CABINET — elle est peinte sur le mur — un autel en bois doré, un tableau d'usant l'autel entourré de banc de noyer — un autre banc de noyer et une creche et quelque tableaux et un armoire de sapin.

PHARMACIE — Dans laquelle trois mauvais armoire et quelque peu de drogue a leur usage.

L'OFFICE — Des bans et table le tout vieux et un garde robe vieux en sapin.

REFPECTOIRE — Garni des tables et garni au tour en bois de noyer — une chaire à noyer.

INFIRMERIE — Six petit armoire — un Buffet — un paravant — un lit sans rideau — quatre lit garni — trois table de noyer.

SOUILLARDE — Diversses casserolle en fer et en cuivre — quatre bassine — une cuvette a lavé la vesselle — une tourtiere en cuivre — plusieurs marmite et une poissonnière et un chaudron.

BIBLIOTHEQUE — Environ cinq cent volume et un chaudron en cuivre.

UN ORATOIRE — Contenant un autel en bois doré avec un tableau au dessus et divers portrait.

Fait et clos le jour et an que dessus.

Curét off. M.

Ce jourd'hui le Quinze septembre mille sept cent quatre vingt douze, l'an 4^{me} de la Liberté.

Nous J^h H^e Curét et Gagneur, membre du Conseil de la Commune de Lyon. — En vertu de l'arreté du Directoire de District du 14 courant nous nous sommes transportés ce jourd'hui quinze dudit mois pour faire l'inventaire et le transport de l'argenterie chez les Dames cy devant Carmellites.

Ayant pesés un calice en vermeil et en argent avec leur pattene
Pesant six marc sept onces et six deniers, cy 6m. 7n. 6d.
Deux burettes avec son bassin pesant trois marc trois onces et
douze d.rs, cy 3 3 12

A REPORTER. 10m. 0n. 18d.

et un traversin de laine, trois images de papier, un bénitier de terre, une espèce de table en sapin fermant à coulisse et une chaise de paille. Les seuls lits de l'infirmerie étaient garnis d'un matelas.

	REPORT.	10 ^m .	0 ^c .	18 ^d .
Un ostensor y compris ces cristaux pesant trois marc trois onces et six d. rs. cy.		3	3	6
Un Ensensoir et une navette et sa cuillière pesant cinq marc et six onces, cy.		5	6	
Un ciboire vermeil pesant six onces.			6	
		20 ^m . 2 ^o .		

Le tout reconnu et pesés cest trouvés le poids total de vingt marc deux onces.

Fait et clos le jour et un que dessus.

CURÉ off. municipal GAGNIÉUR laine Nble. (Archives de la ville.)

Le 21 septembre la Communauté des Carmélites tint sa dernière assemblée générale avant la séparations de ses membres. En voici le procès-verbal :

Ce jourd'hui 21 septembre mil sept cent quatre vingt douze, sur l'heure de quatre après midi, assemblée générale a été tenue de la Communauté des Religieuses Carmélites de Lyon convoqués à la manière accoutumée.

Notre Reverende Mere Supérieure a dit que la Communauté a été informée du Decret de l'Assemblée Nationale des 7 et 17 aoust 1792, et qui leur a été notifié le 10 septembre suivant, portant que toutes les maisons des Religieuses et Religieux seront évacuées par lesdits Religieuses et Religieux au premier octobre 1792.

Mais avant de se séparer elles pensent qu'il convient de faire un recensement général et état nominatif de toutes les personnes qui composent actuellement la Communauté, avec la date de leur naissance et de leur admission dans l'état Religieux, dont on enverroit un double a MM. les administrateurs du District de cette ville, pour les prier de le vérifier et ensuite le consigner dans leur registre, et même d'en disposer un autre entre les mains d'un notaire de Lyon, pour que chaque personne de la Communauté puisse au besoin y avoir recours et établir quelle faisoit partie de laditte ci-devant Communauté des Carmélites de Lyon et avoir droit au traitement accordé par l'Assemblée Nationale.

En conséquence les Registres ayant été apportés sur le bureau, il a été procédé audit recensement general par ordre d'ancienneté, et il a été reconnu que la Communauté est actuellement composé des personnes ci-après dénommées :

Mère Jeanne Elisabet Chirat, née à Lyon le 13 septembre 1716, paroisse Saint Nizier, et qui a fait profession dans cette maison le 22 aoust 1737.

Sœur Barbe Gillier, née à Lyon sur la paroisse Saint Nizier le 7 décembre 1720, et qui a fait profession dans cette maison le 25 mai 1741.

Sœur Anne Moline, née à Lyon sur la paroisse Saint Nizier le 9 février 1725, et qui a fait profession le 8 septembre 1745.

Sœur Rose Bais, née à Lyon sur la paroisse Saint Pierre le 19 juin 1723, et qui a fait profession le 8 septembre 1748.

Sœur Catherine Fayet, née à Lyon sur la paroisse Saint-Nizier le 24 juin 1723, et qui a fait profession le 7 avril 1749.

Sœur Jeanne, Marie Froment, née à Lyon sur la paroisse Saint Paul le 29 novembre 1724, et qui a fait profession dans cette maison le 7 mai 1750.

Sœur Marguerite Bourg, née à Saint Chamont en Lyonnais sur la paroisse de Notre Dame le 3 février 1732, et qui a fait profession dans cette maison le 12 janvier 1755.

Sœur Jeanne Goutelle, née à Lyon sur la paroisse Saint Nizier le 28 novembre 1732, et qui a fait profession en cette maison (dont elle est actuellement Supérieure) le 29 octobre 1757.

Sœur Françoise Bruyas, née à Lyon sur la paroisse Saint Nizier le 28 juin 1729, et qui a fait profession de sœur Converse dans cette maison le 29 mars 1760.

Sœur André Josephine de Jonage, née à Lyon sur la paroisse d'Enay le 18 mars 1738, et qui a fait profession dans cette maison le 6 septembre 1760.

Sœur Julienne Chaland, née à Saint Chamond en Lyonnais sur la paroisse Saint Pierre le 11 aoust 1727, et qui a fait profession dans cette maison le 27 octobre 1760.

Sœur Marie Anne Béraud, née à Bourg en Bresse sur la paroisse de Notre Dame le 13 aoust 1741, et qui a fait profession le 18 septembre 1761.

Sœur Anne Vial, née à Lyon sur la paroisse d'Enay le 26 juillet 1732, et qui a fait profession le 15 janvier 1763.

Sœur Catherine Faure, née à Lyon sur la paroisse Saint Pierre le 10 mai 1744, et qui a fait profession le 16 avril 1764.

Sœur Jeanne Richon, née à Lyon sur la paroisse Saint Paul le 10 juin 1746, et qui a fait profession le 14 janvier 1765.

Sœur Jeanne Marie Peillon, née à Lyon le 29 aoust 1745 sur la paroisse Saint Nizier, et qui a fait profession le 15 aoust 1766.

Sœur Marie Deville, née à Lyon sur la paroisse d'Enay le 18 février 1748, et qui a fait profession dans cette maison (où elle est actuellement économe) le 4 juin 1768.

Sœur Marguerite Moinier, née à Lyon sur la paroisse Saint Nizier le 27 novembre 1743, et qui a fait profession le 8 septembre 1769.

Sœur Emerentienne Richon, née à Lyon sur la paroisse Saint Paul le 28 juin 1753, et qui a fait profession le 15 aoust 1771.

Sœur Claudine Valin, née à Montbrison sur la paroisse Saint André le 18 novembre 1746, et a fait profession en cette maison le 6 mai 1772.

Sœur Jeanne Marie Duculty, née à Saint Chamond en Lyonnais sur la paroisse de Notre-Dame le 7 janvier 1743, et qui a fait profession en cette maison le 3 juillet 1773.

Sœur Marie Anne Goulard, née à Lyon sur la paroisse Saint Pierre le 8 novembre 1749, et qui a fait profession en cette maison le 2 aoust 1774.

Sœur Marie Lucie de Mayol, née à Lyon sur la paroisse Saint Paul le 5 septembre 1753, et qui a fait profession le 7 aoust 1774 en cette maison.

Sœur Jacqueline Pinet, née sur la paroisse de Saint Didier le 25 novembre 1748, et qui a fait profession de sœur Converse dans cette maison le 24 juillet 1777.

Sœur Andre Herque, née à Lyon sur la paroisse Saint Nizier le 13 juin 1772, et qui a fait profession dans cette maison le 1^{er} novembre 1778.

Sœur Suzanne Clement, née à Lyon sur la paroisse Saint Pierre le 3 septembre 1757, et qui a fait profession dans cette maison le 8 décembre 1780. Sœur Marie Françoise de Borsat, née à Bourg en Bresse sur la paroisse de Notre-Dame le 1^{er} octobre 1760, et qui a fait profession dans cette maison le 1^{er} novembre 1781.

Sœur Tiennette Chambri, née sur la paroisse de Soussieu le 29 mars 1758, et qui a fait profession de Sœur Converse en cette maison le 13 juin 1782.

Sœur Madeleine la Sausse, née à Lyon sur la paroisse Saint Pierre le 25 juillet 1760 et qui a fait profession en cette maison le 14 avril 1783.

Sœur Fleury Buisson, née sur la paroisse de Savigné le 4 septembre 1764, et qui a fait profession de sœur Converse en cette maison le 17 mai 1787.

Sœur Louise Rossari née à Saint Chamond en Lyonnais sur la paroisse de Notre-Dame le 13 octobre 1757, et qui a fait profession dans cette maison le 13 octobre 1787.

Sœur Benoitte Piot, née en cette ville sur la paroisse Saint Nizier le 6 octobre 1739, est à notre service dans cette maison en qualité de tourrière depuis 1768.

Sœur Claudine Boni, née sur la paroisse de Grigny le 6 avril 1770, et qui est au service de cette maison en qualité de tourrière depuis 1789, le 20 septembre.

Signé : S. Elisabeth Chirat, S. Marie Barbe Gillier, S. Marie Anne Moline, S. Rose Brais, S. Catherine Fayet, S. Jeanne Marie Froment, S. Marguerite Bourg, S. J. Marie Goutelle supérieure, S. Marie André Josephine Jonage, S. Julienne Chaland, S. Anne Marie Béraud, S. Anne Vial, S. Catherine Faure, S. Richon l'ainée, S. Jeanne Peillon, S. Marie Deville économe, S. Marguerite Moynier, S. Emerancienne Richon cadette, S. Claudine Valin, S. Jeanne Marie Duculty, S. Marie Anne Goulard, S. Marie Lucie de Mayol, S. Jeanne Andre Herque, S. Susanne Clement, S. Marie Françoise Borsat, S. Magdelaine La Sausse, S. Louise Rossary. — Les sœurs du Voile blanc — S. Lucie Bruyas, S. Marie Pinet, S. Etienne Chambry, S. Fleurie Buisson, S. Benoitte Piot touriere, S. Claudine Bony touriere.

Le 22 septembre 1792 le Directoire du District arrête que les Administrateurs seront divisés en sections, pour se rendre dans les différentes communautés à l'effet de prendre les clefs qui doivent leur être remises par les ci-devant Religieuses ou Religieux. Trois jours après, le 25 septembre, il décide que les membres qui le composent se diviseront pour se rendre dans les différentes communautés Religieuses, soit pour y mettre les scellés, soit pour y faire transporter en des lieux sur les effets les plus précieux, et apporter dans les caves du District le cuivre et l'étain qu'ils trouveront dans ces maisons.

Enfin dans sa séance publique du 4 octobre suivant, le Directoire du District nomme M. Carron, commissaire pour se transporter le lendemain 5 courant, dans la ci-devant Maison Claustrale des Religieuses Carmélites, à l'effet de procéder à la vérification des différents objets qui doivent s'y trouver.

Le même jour, 4 octobre 1792, les Religieuses Carmélites furent obligées de quitter l'asile qu'elles ne devaient plus revoir. Les unes se retirèrent dans leurs familles, les autres restèrent à Lyon où, dispersées en petites bandes afin de ne pas éveiller l'attention de l'autorité, elles s'aidèrent mutuellement du travail de leurs mains et conservèrent leur rapport de soumission avec leur Mère Prieure; quelquefois elles manquèrent du nécessaire, mais toutes conservèrent leur fidélité à Dieu et à leurs engagements sacrés.

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

Enquêtes. — Par arrêté du préfet du Rhône, du 25 janvier 1886, une enquête d'utilité publique a été ouverte sur l'avant-projet du chemin de fer funiculaire de la place Croix-Pâquet au boulevard de la Croix-Rousse, présenté par M. Oisan-Chapon.

Sont nommés membres de la commissions d'enquête: MM. Bellemain fils, architecte; Bousquet, conseiller général, président de la commission départementale; Buffaud, mécanicien; Coint-Bavarot, négociant; Deleuvre, ancien maire du 4^e arrondissement; Marchegay, ingénieur civil; Permesel, négociant.

Par un autre arrêté en date du 28 janvier 1886, une enquête a été ouverte sur la demande présentée le 4 juillet 1885, par MM. Peillon, Duret et Bailly, représentants d'un syndicat d'intéressés, tendant à obtenir la concession d'une ligne de tramways à traction mécanique, partant du pont Lafayette (rive gauche du Rhône) et allant à l'asile de Bron, en suivant le cours de la Liberté, les rues de la Part-Dieu, Garibaldi, Dolet, Desaix, le boulevard de la Part-Dieu, la rue du Sacré-Cœur, le chemin vicinal n° 17 (des Pins) et le chemin vicinal n° 45 (de Villeurbanne à Venissieux) jusqu'à l'asile de Bron. Le conseil général du Rhône a émis un avis favorable au projet avec une variante écartant les rues Dolet et Desaix, et passant par la rue de Chartres, à partir de la rue Garibaldi.

Sont nommés membres de la commission d'enquête: MM. André, architecte; Barbier, mécanicien; Bernelin, architecte; Guichard, conseiller général; Sean, industriel; Théral, ancien maire du 3^e arrondissement; Vuillermoz, marchand de bois.

Diminution du prix du gaz. — Une pétition adressée au conseil municipal de Lyon pour obtenir un rabais sur les prix actuels que la Compagnie du gaz impose aux consommateurs, se signe en ce moment :

A Messieurs les conseillers municipaux de la ville de Lyon,

« Les soussignés ont l'honneur de solliciter des membres du conseil municipal de Lyon, une intervention directe auprès des administrateurs de la Compagnie du gaz, pour obtenir un rabais sur les prix actuels qu'impose ladite Société.

« La consommation du gaz, soit comme éclairage, soit comme force motrice, est l'élément indispensable de nos industries locales.

« Chacun étant obligé, pour faire face aux nombreuses difficultés et charges du commerce, de recourir aux plus strictes économies, pourquoi la Compagnie du gaz n'entrerait-elle pas, à son tour, dans cette voie économique générale, en réduisant quelque peu ses immenses bénéfices au profit de la masse de ses abonnés.

Messieurs les conseillers municipaux pouvant seuls efficacement intervenir, les soussignés sont persuadés qu'ils comprendront toute l'importance et toute l'urgence de cette intervention, et ont pleine confiance dans le résultat. »

La question des eaux. — A la séance du conseil municipal du 16 février, au nom de la commission des eaux. M. Enou, président de cette commission, donne lecture d'une déclaration invitant l'administration municipale à rédiger un questionnaire sur les divers projets. Ce questionnaire sera transmis à l'administration supérieure.

Voici la teneur de cette déclaration :

« La Commission des eaux,

« Considérant qu'il lui importe, pour poursuivre ses travaux, d'avoir une réponse précise de l'administration supérieure, sur les concessions qu'impliquent les divers projets d'eau dont elle est saisie ;

« Considérant qu'il lui importe de soumettre au ministère tous les projets retenus, les questions que chacun d'eux soulève concernant le régime des cours d'eaux auxquels des emprunts doivent

être faits, soit pour l'alimentation proprement dite, soit pour procurer la force motrice ;

« Considérant que la mesure exacte dans laquelle l'administration supérieure peut accorder ces concessions constitue un élément essentiel d'appréciation des projets,

« Invite M. le maire à faire dresser par le service municipal compétent un questionnaire sur chacun des projets retenus et à le transmettre, après examen préalable de la commission des eaux, mais dans le plus bref délai possible, à M. le ministre des travaux publics, en sollicitant une prompt réponse. »

NOMINATION

M. Tür, ingénieur des ponts et chaussées vient d'être nommé directeur des travaux de la ville de Tunis. M. Tür avait occupé, avec une distinction très remarquable, les fonctions d'ingénieur des ponts et chaussées à Saint-Etienne.

Il est appelé à des fonctions très importantes à Tunis, car la ville est appelée à se transformer entièrement.

Nous rappelons à nos lecteurs qu'un comité consultatif, pour les questions litigieuses, est constitué à l'état permanent. Toutes les questions que l'on voudra bien nous soumettre seront examinées avec la discrétion la plus absolue.

Adresser les Correspondances à M. le Directeur, aux bureaux du journal, rue Gentil, 4, Lyon.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

LYON

Démolition et reconstruction, montée du Gourguillon, M^{me} veuve Egraz, par M. Bourdeleix, entrepr., 28, rue de Trion. — Maison, rue Bossuet, côté nord, entre l'avenue de Saxe et la rue de Vendôme. M. Bughon, par M. Rivière, 6, rue de la Barre. — Maison, rue Saint-Joseph, 27 La société civile de la cour des Archers. M. Gourd, président du Conseil, place Bellecour, 34. — Exhaussement et maison, rue Boileau, 59, angle rue Louis-Blanc. M. Baland, propr., y demeurant. — Maison, angle des rues de Bonel et Duguesclin. M. Meyet, propr., 28, rue Louis-Blanc. — Maison, rue de Crillon, 70. M. Vermorel fils, propr. par M. Gandy, architecte, 40, rue Victor-Hugo. — Plusieurs bâtiments, rue Neyard, 9 et 11. MM. Rendu et Fils, propr., y demeurant. — Maison, angle des rues Schmidt, 2, et Dugas. — Montbel, M. Blanc, propr., par M. Pras, architecte, rue Bossuet, 105. — Démolition et reconstruction, rue Sébastien-Gryphe, 17. M^{me} veuve Falque, propr., par M. Boyer, architecte, 70, cours Gambetta. — Maison, Grande-Rue de la Guillotière, angle de la rue Vierge-Blanche. M. Anselmier, propr., par M. Boyer, architecte, 70, cours Gambetta. — Hangar, rue Montesquieu, 33. M. Brisson, propr., par M. Laureçon, architecte, place du Pont, 13.

BANLIEUE

Maison et dépôt, chemin de Saint-Antoine. M. Martin, propr., chemin de Saint-Antoine, 103. — Maison, chemin de Saint-Antoine. M. Vachino, propr., montée de la Grande-Côte, 77. — Maison, chemin de Saint-Antoine. M^{me} Bertrand, accoucheuse, cours Lafayette, 199. — Bâtiment et mur de clôture, chemin de Champagnoux. M. Cognat, propr., chemin de Gerland, 195. Maison, chemin des Pins. M. Belle, propr., rue des Tuilliers, 22.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

2^e ARRONDISSEMENT. — *Société civile de la cour des Archers.* M. Gourd, président du conseil, 34, place Bellecour; archit., M. Bresson, 2, place de la Bourse; entrepr., M. Boudet, 6, rue du Palais de Justice. On démolit. — *Rue Smith, 4.* Maison de rapport Propr., M. Blanc; archit., M. Prat, 105, rue Bossuet; entrepr., M. Grange, 1, rue Laurencin. On démolit.

3^e ARRONDISSEMENT. — *Rue de la Thibaudière.* Construction. Maison de rapport. Propr., M. Thivolle; arch., M. Bernelin, 10, Grande rue de la Guillotière; entrepr., Dumond. Fondations. — *Angle de la rue Sébastien-Gryphe et la rue Parmentier.* Maison de rapport. Propr., M. Gauthier; arch., M. Laureçon, 13, place du Pont; entrepr., MM. Porte père et fils, avenue de Saxe. — Fondations. *Avenue de Saxe, coté sud entre le cours Gambetta et la Grande Rue de la Guillotière.* Maison de rapport. Propr., archit. M. Coquet, 16, quai de la Guillotière; entrepr., M. Gouyon, 59, cours de la Liberté. Basses fondations. — *Grande Rue de la Guillotière, 200.* Démolition et reconstruction d'une maison. Propr., M. Anselmier; arch., M. Boyer, 70, cours Gambetta; entrepr., M. Oriange, 33, rue Villeroy. On démolit. — *Rue Charlet, retour sur le chemin des Pins.* Démolition de l'immeuble appartenant à la ville de Lyon, nécessaire à l'élargissement du chemin des Pins. Entrepr., M. Richard, 99, chemin de Baraban. Lyon.

4^e ARRONDISSEMENT. — *Boulevard de la Croix-Rousse et rue de la Tourette*. Groupe scolaire. Propr., la ville de Lyon; arch., M. Geneste, 2, rue Constantine; entrepr., M. Day, 17, quai de la Guillotière. Au 2^e étage.

5^e ARRONDISSEMENT. — *Place Saint-Jean*. Démolition et reconstruction. Propr., M. Parent, rue Mercière, 15; arch., M. Moreau, 8, rue Jean-de-Tournes; entrepr., MM. Gay et Bagnard, 4, rue des Marronniers. Sortie de fondations. — *Quai de Jayr*, 22. Maison de rapport. Propr., MM. Carré et Cie; arch., MM. Arguillère et Fraissenet, 28, quai de Jayr; entrepr., M. Tarnaud, 19, rue de la Claire. Rez-de-chaussée. — *Montée du Gourguillon*, 37. Propr., M^{me} Egraz; archit., M. Clair, 16, rue des Farges; entrepr., M. Bourdeleix, 28, rue de Trion. On démolit.

6^e ARRONDISSEMENT. — *Rues de Crillon, Tronchet et rue Masséna*. Eglise Saint-Joseph. Propr., la Fabrique; arch., M. André, 66, avenue de Saxe; entrepr., MM. Rouchon frères, 54, rue Mercière. Sortie des fondations. — *Angle des rues de Créqui et Bossuet*. Maison de rapport. Propr., M. Latour; arch., M. Bernellin, 16, Grande rue de la Guillotière; entrepr., M. Emiel, 134, rue Boileau. Rez-de-chaussée. — *Rue Tête-d'Or*, 31. Maison de rapport. Propr. et entrepr., MM. David, cours Vitton et Chatoux fils, rue Tête-d'Or; arch., M. Duret, 46, boulevard des Brotteaux. Au 4^e étage. — *Rue Molière*, 36. Maison de rapport. Propr., M. Rollin; arch., M. Arguillère et Fraissenet, 28, quai de Jayr; entrepr., M. Rochon, 20, rue de Béarn. Démolition. — *Rue Bossuet*, 1. Maison de rapport. Propr., M. Cartet; arch., M. Rivière, 6 rue de la Barre; entrepr., M. Oddoux, 62, rue Chaponnay. Basses fondations. — *Rue de Sèze, entre l'avenue de Saxe et la rue de Vendôme*. Maison de rapport. Propr., M. Jantin; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Lelarge, 28, rue des Remparts d'Ainay. Basses fondations. — *Rue de Sèze entre l'avenue de Saxe et la rue de Vendôme*. — Maison de rapport. Propr. et entrepr., M. Vassivière, 69, rue de Vauban; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre. Basses fondations. — *Rue de Sèze entre la rue de Vendôme et l'avenue de Saxe*. Maison de rapport. Propr., M. Roubellat, 10, rue de l'Épée; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Lelarge, 28, rue des Remparts d'Ainay. Basses fondations. — *Rue Bossuet angle de l'avenue de Saxe*. Maison. Propr., Madame Mayod, 31, cours Gambetta; arch., M. Guiguet, 115, avenue de Saxe; entrepr., MM. Taton frères. Fondations. — *Rue Boileau 143 et rue Robert*, 29. Maison de rapport. Propr. et entrepr., M. Chavepeyre, 28, rue Louis-Blanc. Basses fondations. — *Rue de Crillon*, 70. Maison de Rapport. Propr., M. Vermorel fils; archit., M. Gandy, 40, rue Victor-Hugo; entrepr., M. Chatoux fils, 12, rue Tête-d'Or. On démolit. — *Rue Bossuet, entre l'avenue de Saxe et la rue de Vendôme*. Maison de rapport. Propr., M. Bughon; archit., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Pénélon frères, 11, place Tabareau. Fouilles. — *Rue du Parfait-Silence*, 18. Bâtiment de rapport. Propr., et entrepr., M. Batime, 19, rue Saint-Marcel; archit., M. Garin, 3, place des Terreaux. Fondations.

Isère. — Achèvement de l'église de Commelle. Propr., la commune; arch., M. Allemand, à Vienne (Isère); entrepr., M. Malterre (F.), 22, rue Gentil, Lyon.

Tassin-la-Demi-Lune (Rhône). — Construction d'un bâtiment pour pensionnat de demoiselles. Propr., les Dames Sœurs Saint-Charles. Arch., M. Sainte-Marie Perrin, 25, quai Tilsitt. entrepr., MM. Rouchon frères, 39, quai Saint-Antoine.

Oullins. — Maison d'école. Propr., M. Chaintreuil, arch., M. Ferlat, à Oullins; entrepr., M. Bonnichon rue Dumond, Oullins. Fouilles. — *Grande Rue d'Oullins*, 9. Maison de Rapport. Propr., M. Derognat, à Oullins. Rez-de-chaussée.

Saullées d'Oullins. — Ateliers de la Compagnie P.-L.-M.; M. Alcock, ingénieur; entrepr., M. Panguad, à Oullins. Au 1^{er} étage.

Villeurbanne (Rhône). — Rectification du chemin vicinal de grande communication n° 6, dans la traversée de Vaulx-en-Velin (Rhône). Entrepr., M. Nicolas Thomas, 11, rue Cité Delassalle, Lyon-Charpennes.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — *Le 24 février.* — Rectification et rechargement des routes nationales, 6, 83 et 89. (Voir Supplément n. 10). — 1^{er} lot. M. Duret (François), neveu, chemin de Montplaisir aux Maisons-Neuves, 43, adjud., à 20 p. 100. — 2^e lot. M. Couchonnet (Jean), à Saint-Genis-Laval, adjud., à 24 p. 100. — 3^e lot. M. Aubert (Anthelme), à Oullins, adjud., à 23 p. 100.

Alpes-Maritimes. — *Le 24 janvier.* — Mairie d'Illose. Construction d'une école mixte au hameau d'Abilières. Non adjugé. Une nouvelle adjudication aura lieu le 28 février.

Aveyron. — *Le 24 janvier.* — Mairie de Bastide-l'Evêque. Construction d'écoles. — 1^{er} lot. M. Alcouffe, à Villefranche (Vabre), adjud., à 14 fr. 25 p. 100. — 2^e lot. M. Lacombe, à Labastide-Lévêque, adjud., à 15 fr. 50 p. 100. — 3^e lot. M. Pourcet, à Cabanes, adjud., à 17 p. 100. — 4^e lot. M. G. Loupiac, à Villefranche, adjud., à 19 fr. 05 p. 100.

Creuse. — *Le 24 janvier.* — Mairie d'Abun. Construction d'un groupe scolaire. MM. Faure et Payllard, à Boussac, adjud., à 0.14 p. 100.

Eure-et-Loir. — *Le 24 janvier.* — Mairie de Bonneval. Ecole de filles et appropriation d'une école maternelle. — 1^{er} lot. M. Célestin Marolles, à Bonneval, adjud., à 7 p. 100. — 2^e lot. M. Cailleaux, à Chartres, adjud., à 14 p. 100. — 3^e lot. M. Prud'homme, à Bonneval, adjud., à 20 p. 100. — 4^e lot. M. Copleutre, à Bonneval, adjud., à 18 p. 100. — 5^e lot. M. Fréon, à Bonneval, adjud., à 28 p. 100. — 6^e lot. M. Eberly, à Illiers, adjud., à 18 p. 100. — 7^e lot. M. Rigoulet, à Châteaudun, adjud., à 16 p. 100. — 8^e lot. M. Lhuillery, à Bonneval, adjud., à 10 p. 100.

Gironde. — *Le 28 janvier.* — Mairie de Bordeaux. Construction des bâtiments de la Faculté de médecine. Plâtrerie. M. Potel, à Bordeaux, adjud., à 21 p. 100.

Ille-et-Vilaine. — *Le 27 janvier.* — Hôtel de ville de Rennes. Construction du Palais du commerce (aile Ouest et fondations du pavillon central). — 1^{er} lot. M. La-

prie, place de la Préfecture, à Nantes, adjud., à 10 p. 100. — 2^e lot. M. Vaillant, rue de Nantes, 3 et 5, à Tours, adjud., à 25 fr. 15 p. 100. — 3^e lot. MM. Gaudu frères à Saint-Brieuc, adjud., à 17 p. 100. — 4^e lot. MM. Noël et Viguier, rue Doudeauville, 4, à Paris, adjud., à 32 fr. 87 p. 100.

Loire. — *Le 10 janvier.* — Hospice civil et militaire de Roanne. Construction d'une salle nouvelle de malades et diverses annexes. M. Pierre Viraloze, à Lyon, rue des Trois-Pierres, 91, adjud., à 12 fr. 50 p. 100.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — *Mercrèdi 17 mars, 2 h.* — Préfecture. Baux d'entretien de la Saône, pendant 6 années, du 1^{er} janvier 1886. — 11^e lot. Du pont suspendu de Belleville à la limite des départements de l'Ain et du Rhône, 32 k. 410. Dépense ann., de 10.000 à 15.000 fr. Caut., 500 fr. — 12^e lot. De la limite des départements de l'Ain et du Rhône à un point pris 200 mètres en aval de l'écluse de l'Île-Barbe, 13 k. 403. Dépense ann., de 18.000 à 23.000 fr. Caut., 600 fr.

Renseignements à la préfecture, 2^e division, 2^e bureau, et dans les bureaux de M. Bataille, ingénieur ordinaire, rue Saint-Georges, 17, à Chalon-sur-Saône.

Ain. — *Vendrèdi 5 mars 2 h.* — Mairie de Vitry. Entretien des chemins vicinaux ordinaires de 1886 à 1890 inclusivement. Montant annuel, 9.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Ain. — *Dimanche 7 mars.* — Mairie de Carmagnat. Restauration du presbytère. 682 fr. 67.

Renseignements à la mairie.

Ain. — *Dimanche 7 mars.* — Mairie de Cordieu. Terrassement, empierrement et construction du chemin ordinaire n. 3. Mont., 3.438 fr. 85.

Renseignements à la mairie.

Ain. — *Mercrèdi 17 mars, 2 h.* — Préfecture. Route nationale n. 84, de Lyon à Genève. Réfection des caniveaux pavés dans la traverse de Nantua. Mont., 12.090 fr. A valoir, 1.410 fr. Total, 13.500 fr. Caut., 400 fr. — 2^e lot. Route nationale n. 92, de Valence à Genève. Etablissement de trottoirs entre Beilley et la gare du chemin de fer. Long., 590 mètres. Mont., 17.463 fr. 79. A valoir, 1.006 fr. 21. Total, 18.500 fr. Caut., 470 fr. — 3^e lot. Route nationale n. 92, de Valence à Genève. Exhaussement du pont suspendu de Cordon. Long., 424 mètres. Mont., 8.998 fr. 27. A valoir 301 fr. 72. Total, 9.500 fr. Caut., 300 fr.

Renseignements à la préfecture, 3^e division et dans les bureaux de MM. les ingénieurs ordinaires.

Allier. — *Jeudi 4 mars, midi.* — Mairie de Theuville. Construction d'une maison d'école de filles et agrandissement de l'école de garçons. Mont., 30.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Allier. — *Dimanche 14 mars, midi.* — Mairie de Saint-Léon. Agrandissement de l'église. Mont., 12.632 fr. 96.

Renseignements à la mairie et chez M. Moreau, architecte à Moulins.

Alpes (Basses-). — *Lundi 15 mars.* — Préfecture. Travaux de routes nationales, par an. Mont., 50.000 fr. Renseignements à la préfecture.

Alpes (Basses-). — *Vendrèdi 20 mars.* — Préfecture. Travaux sur route nationale, 85. Mont. 95.000 fr. Renseignements à la mairie.

Ariège. — *Samedi 13 mars, 2 h.* — Asile public d'aliénés de Saint-Lizier. — 1. Construction d'un bassin réservoirs, 6.920 fr. 38. — Construction d'un bâtiment pour buanderie, bains et salle d'hydrothérapie, 17.772 fr. 59. Total, 24.692 fr. 97. Imprévus, 1.244 fr. 65. Ensemble, 25.937 fr. 62 fr. Caut. prov., 400 fr. Caut., définitif, 1.000 fr.

Renseignements au secrétariat de l'asile.

Aveyron. — *Dimanche 14 mars, 2 h.* — Mairie d'Aurin. Etablissement d'une place et construction d'un marché couvert au Gua. Mont., 23.118 fr. 69.

Renseignements à la mairie.

Bouches-du-Rhône. — *Vendrèdi 12 mars, 4 h.* — Mairie de Marseille. Prolongement de l'égoût de la Capelette sous la route nationale, n. 8. Mont., 20.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Cher. — *Lundi 8 mars, 2 h.* — Préfecture. Travaux divers. Chemins de grande communication. — 1^{er} lot. Agrandissement d'un bâtiment à usage d'atelier et de magasin du pont de Saint-Thibault. Mont., 3.500 fr. — 2^e lot. N. 20. Reconstruction du pont des Thébaults sur la Petite-Sauldre à Menetou-Salon. Mont., 400 fr. Caut., 150 fr. — Chemins d'intérêt commun. — 3^e lot. N. 9. Réparation de la chaussée pavée à Niehun. Mont., 2.000 fr. Caut., 100 fr. — 4^e lot. N. 16. Reconstruction du tablier d'un pont sur l'Ouatier, à Moulins-sur-Yèvre. Mont., 4.000 fr. Caut., 100 fr. Renseignements à la préfecture, 2^e division.

Cher. — *Mardi 9 mars, 2 h.* — Préfecture. Rechargement de la route nationale n. 140 à Bourges. Mont., 16.688 fr. 40. A valoir, 2.041 fr. 60. Total, 18.700 fr. Caut., 500 fr.

Renseignements à la préfecture ou chez M. Lecompte, ingénieur, avenue de la Gare.

Corse. — *Lundi 8 mars, 2 h.* — Chemins de fer de l'Etat. Ligne de Bastia à Corte. Superstructure. Gare de Corte. Construction des bâtiments. Mont., 179.337 fr. 60. A valoir, 30.662 fr. 40. Total, 210.000 fr. Caut., 6500 fr.

Certificat visé par M. Margerid, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la Corse, rue Stephanopol, 2 à Ajaccio. Renseignements à la préfecture, 1^{re} division, et dans les bureaux de M. l'ingénieur du 2^e arrondissement des chemins de fer, à Bastia.

Côte-d'Or. — *Jeudi 11 mars 2 h.* — Préfecture. Canal de Bourgogne — 1^{er} lot. Elargissement des tranchées de Saussy et de la Croisée, à Braux. Mont., 67.375 fr. 21. A valoir, 4.621 fr. 76. Total, 72.000 fr. Caut., définitif, 2.000 fr. — 2^e lot. Terrassements et travaux accessoires. 4^e lot, versant de la Saône, écluses 37 à 54, de Sainte-Marie-sur-Ouche à Dijon. Mont., 165.542 fr. 08. A valoir, 39.447 fr. 92. Total, 195.000 fr. Caut., définitif, 6.000 fr.

Renseignements à la préfecture.

Côte-d'Or. — *Samedi 20 mars 2 h.* — Préfecture. Travaux à exécuter dans les communes de Grenant et de Montoillot. — 1^{er} lot. Grenant. Construction de deux lavoirs publics, dépense évaluée à 6.300 fr. au projet dressé par M. Bruey, agent-voyer à Somhernon. — 2^e lot. Montoillot. — Construction d'un réservoir, d'un lavoir et établissement d'une distribution d'eau, dépense évaluée à la somme de 15.050 fr. au projet dressé par le même agent-voyer.

Renseignements à la préfecture.

Dordogne. — *Dimanche 14 mars, 1 h.* — Mairie de Neuvic-sur-Isle. Chemin vicinal N. 3, de Neuvic à Villeverneix. Construction d'un pont avec tablier métallique sur le ruisseau le Vèrgt, et d'un aqueduc dallé sur le bief du moulin de Villeverneix. — 1^{er} lot. Construction des maçonneries du pont et de l'aqueduc. Mont., 4.318 fr. 26, non compris 1.004 fr. 75 à valoir. Caut., 130 fr. — 2^e lot. Construction

et fourniture de la partie métallique du susdit pont. Mont., 1.676 fr. 99, non compris 1.004 fr. 75 à valoir. Caut., 70 fr.

Renseignements dans les bureaux de l'agent cantonal.

Doubs. — *Jeudi 4 mars*, 2 h. — Canal du Rhône au Rhin. Construction de deux ponts-levis et d'une passerelle pour piétons, à Montbéliard 1^{er} lot. Maçonneries. — 1^{re} section. Pont-levis de la Ponterie, 3.984 fr. 89. — 2^e section. Pont-levis de la Petite-Hollande, avec passerelle pour piéton, 12.992 fr. 28. — 3^e section. Ouvrages accessoires, 9.115 fr. 70. Total, 26.492 fr. 95. A valoir, 1.507 fr. 01. Total général, 27.000 fr. Caut., prov., 800 fr. — 2^e lot. Ouvrages métalliques. — 1^{re} section. Pont-levis de la Ponterie, 6.731 fr. 72. — 2^e section. Pont-levis de la Petite-Hollande, 8.402 fr. 91. — 3^e section. Passerelle pour piétons, 5.289 fr. 21. Total, 20.423 fr. 84. A valoir, 576 fr. 16. Total général, 21.000 fr. Caut., prov., 700 fr.

Certificat visé par M. Châtel ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue du Lycée, 1 bis, à Besançon. Renseignements à la préfecture, 3^e division, et dans les bureaux de M. Bouraist, ingénieur ordinaire, à Besançon, rue de la Mouillère, 1; et au ministère des travaux publics, à Paris, 1^{re} division, 3^e bureau.

Gers. — *Lundi 8 mars*, 10 h. — Sous-préfecture de Mirande. Construction d'une école au hameau de Cayron (commune de Beaumarchès). Mont., 12.454 fr. 93. Caut., 415 fr. 15.

Renseignements à la sous-préfecture.

Gironde. — *Vendredi 12 mars*, 1 h. 1/2. — Préfecture. Rivière du Lot. Réparation du barrage de Casseuil. Enrochements, 3.584 fr. 32. A valoir, 915 fr. 68. Total, 4.500 fr.

Renseignements dans les bureaux de la préfecture, 2^e division et dans les bureaux de M. Boyé, ingénieur ordinaire, rue des Moulins, 39, à Libourne.

Ille-et-Vilaine. — *Vendredi 12 mars*, 2 h. — Mairie de Saint-Sulpice-des-Landes. Chemin vicinal ordinaire n. 5. — 1^{er} lot. Terrassements et empièvements. Mont., 2.496 fr. 47. A valoir, 253 fr. 53. — 2^e lot. Pont de la Roche-Giffard. Mont., 4.879 fr. 98. A valoir, 720 fr. 02. Caut., le 30^e.

Renseignements à la mairie.

Isère. — *Samedi 6 mars*, 2 h. — Sous-préfecture. Service vicinal. — 1^{er} lot. Moillieu. Amélioration du chemin vicinal ordinaire n. 2, d'Eyzin-Pinet à Moillieu, et rectification du chemin vicinal ordinaire n. 3, de Moillieu à Septème, entre le village de Moillieu et la limite de la commune de Septème. Long., 3,004 mètres 43. Mont., 18.559 fr. 32. A valoir, 440 fr. 68. Caut., 600 fr. — 2^e lot. Cour et Buis. Reconstruction avec tablier métallique de quatre passerelles sur la Varaize pour le service des chemins vicinaux ordinaires n. 9, 3, 15 et 12. Mont., 3.548 fr. 58. A valoir, 251 fr. 42. Total, 3.800 fr., Caut., 120 fr. — 3^e lot. Bougé-Chambalud. Construction d'une passerelle en fer sur le Dolon, pour le service du chemin vicinal ordinaire n. 6, de Martel à Andance. Mont., 976 fr. 78. A valoir, 123 fr. 22. Total, 1.100 fr. Caut., 40 fr.

Renseignements à la sous-préfecture de Vienne.

Isère. — *Samedi 10 mars.* — Préfecture. Routes départementales. — 1^{er} lot. N. 1. Rechargement de la chaussée entre les points kilométriques 2 k. 300, 4 k. 308 et 5 k. 500. Mont., 41.728 fr. 75. En régie, 6.771 fr. 25. Total, 18.500 fr. Caut., 390 fr. — 2^e lot. N. 2. Rechargement de la chaussée entre les points kilométriques 1 k., 2 k. 100, 2 k. 700 et 4 k. Réfection des pavés dans la traverse de Grenoble et prolongement des têtes du pont sur le ruisseau de la Mogne. Mont., 15.402 fr. 15. En régie, 9.597 fr. 85. Total, 25.000 fr. Caut., 500 fr. — 3^e lot. N. 2. Rechargement de la chaussée entre les bornes kilométriques 4 et 7. Mont., 21.304 fr. En régie, 8.699 fr. Total, 30.000 fr. Caut., 740 fr. — 4^e lot. Construction de rigoles et exhaussement de la chaussée à Bougé. Mont., 4.364 fr. 12. En régie, 635 fr. 88. Total, 5.000 fr. Caut., 145 fr. — 5^e lot. N. 4. Rechargement de la chaussée entre le point kilométrique 63 k. 630 et l'entrée de Beaurepaire, borne kilométrique 65 k. 430. Mont., 6.400 fr. 94. En régie, 3.599 fr. 06. Total 10.000 fr. Caut., 210 fr. — 6^e lot. N. 5. Construction d'un égout dans la traverse de Jallieu. Mont., 36.333 fr. 68. En régie, 3.666 fr. 32. Total, 40.000 fr. Caut., 1.210 fr. — 7^e lot. N. 7. Rechargement de la chaussée, réparation des caniveaux et gargouilles, pour rigoles pavées, entre les points kilométriques 24 k. 058 et 24 k. 325. Mont., 4.143 fr. 45. En régie, 236 fr. 55. Total, 5.000 fr. Caut., 150 fr. — 8^e lot. N. 7. Rechargement de la chaussée entre les points kilométriques 27 k. 200 et 29 k. 400. Mont., 10.065 fr. En régie, 9.035 fr. — 9^e lot. N. 9. Construction d'un égout à Saint-Jean-de-Bourray. Mont., 2.685 fr. 63. En régie, 414 fr. 37. Caut., 80 fr. — 10^e lot. N. 12. Construction d'un aqueduc en ciment dans la traverse de Pont-de-Chéry. Mont., 5.691 fr. 54. En régie, 1.308 fr. 46. Total, 7.000 fr. Caut., 180 fr. — 11^e lot. N. 20. Rechargement de la chaussée entre Gières, point kilométrique 7 k. 000 et le sommet 10 k. 000. Mont., 16.632 fr. 69. En régie, 16.367 fr. 31. Total, 23.000 fr. Caut., 520 fr. — 12^e lot. N. 22. Reconstruction du pont de la Thière, sur le ruisseau de la Cascade à la sortie du bourg de Saint-Geoire. Mont., 5.483 fr. 36. En régie, 516 fr. 64. Total, 6.000 fr. Caut., 180 fr.

Renseignements à la préfecture, 2^e division; dans les bureaux de MAF, de la Brosse, ingénieur, des ponts et chaussées, rue Villars, à Grenoble; Jouffray, ingénieur, place de l'Etoile, 2, à Grenoble; Bergier, ingénieur, à Vienne; Rebullet, ingénieur, à Bourgoin.

Jura. — *Jeudi 11 mars*, 2 h. — Préfecture. Canal du Rhône au Rhin. Entretien en 1876, 1887, 1888, 1889, 1890, 1891. — 1^{er} lot. Depuis la Saône à Saint-Symphorien jusqu'au pont de la Charité à Dôle, long., 18.403 mètres. Mont., 11.000. Caut., 370 fr. — 2^e lot. Depuis la précédente limite à Dôle, jusqu'à la limite des départements du Jura et du Doubs, long., 20.403 mètres. Mont., 12.500 fr. Caut., 420 fr.

Tous les montants sont annuels.

Le certificat de capacité sera visé par M. Châtel, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue du Lycée, 1 bis, à Besançon, huit jours au moins avant l'adjudication. Renseignements à la préfecture, 2^e division et dans les bureaux de M. Schandorffer, ingénieur ordinaire, Grande-Rue, 117, à Besançon.

Jura. — *Jeudi 11 mars*, 2 h. — Préfecture. — 1^{er} lot. Mont-sous-Vaudrey. N. 72. Grosses réparations de la chaussée d'empierrement sur 200 mètres. 14.650 fr. — 2^e lot. Nogna. N. 78. Rechargement de la chaussée d'empierrement sur 1.800 mètres. 9.500 fr.

Renseignements à la préfecture.

Loire. — *Vendredi 26 mars*, 2 h. — Préfecture. Canal du Forez, branche principale. — 2^e lot de la 5^e partie, dite de Montbrison, comprise entre la route départementale n. 1 et le domaine de Villeroi. Long., 5.201 m. 40. — 1^{re} section. Terrassements et transports, 113.076 fr. 55. — 2^e section. Enrochements, perrés, empièvements, pavages et gazonnements, 21.234 fr. 01. — 3^e section. Ouvrages d'art, charpentes et location de machines, 147.281 fr. 21. — 4^e section. Métaux, 3.614 fr. 85. Total, 288.208 fr. 62. A valoir, 19.706 fr. 38. Total général, 318.000 fr.

Renseignements à la préfecture, 2^e division et dans les bureaux de M. Mondet, ingénieur ordinaire, à Montbrison.

Loire-et-Cher. — *Dimanche 7 mars*, 1 h. — Mairie de Rhodon. Travaux d'appropriation du logement de l'instituteur et de construction de murs de clôture. Mont., 2.882 fr. 96. Caut., le 20^e.

Renseignements à la mairie et au cabinet de M. Chautard, architecte, à Vendôme.

Loire-Inférieure. — Mairie de Barbechat. Reconstruction de l'église (1^{re} partie) Mont.; 30.778 fr. Caut., le 20^e.

Auteur du projet, M. Maingny, architecte à Nantes.

Lot. — *Jeudi 11 mars*, 2 h. — Préfecture. Rechargement de la chaussée de la route nationale n. 111, entre les bornes 50 k. 6 et 52 k. 6. — Long., 2.000 mètres. Mont., 7.672 fr. 51. A valoir, 4.307 fr. 47. Total, 12.000 fr. Caut., 800 fr.

Renseignements dans les bureaux de la préfecture, 2^e division, de 8 h. 1/2 du matin à midi et de 1 h. 1/2 à 4 h. du soir.

Lot-et-Garonne. — *Samedi 27 mars*, 2 h. — Préfecture. Chemin de fer de Nérac à Mont-de-Marsan. — 2^e lot. Partie comprise entre les points 5 k. 683, 60 et 14 k. 718, 50. Long., 9. k. 131, 90. — 1^{re} section. Terrassements, transports, 425.578 fr. 15. — 2^e section. Chaussées, etc., 101.635 fr. 12. — 3^e section. Ouvrages d'art, 226.115 fr. Total, 756.323. A valoir, 94.684 fr. 43. Total général, 851.008 fr. 28. Caut., provisoire, 8.330 fr. Définitif, 25.000 fr.

Renseignements à la préfecture, 2^e division et dans les bureaux de M. Delure, ingénieur ordinaire, à Nérac.

Manche. — *Samedi 6 mars*, 2 h. — Travaux à exécuter en 1886 pour l'agrandissement du dépôt d'Étalons de Saint-Lô. Mont., 200.000 fr.

Certificat visé par M. Gain. Renseignements à la préfecture, 1^{re} division.

Meurthe-et-Moselle. — *Samedi 6 mars*, 2 h. — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Commune d'Étreval. Reconstruction en fer du tablier du pont établi sur le ruisseau de Vaudémont, au passage du chemin vicinal n. 3, d'Étreval à Thorey. Montant du devis, 3.748 fr. 50, non compris la somme de 354 fr. 41, à valoir pour travaux imprévus. Caut., 180 fr. — 2^e lot. Commune de Létricourt. Reconstruction de la toiture et de la nef de l'église. Montant du devis, 6.000 fr. Caut., 300 fr. — 3^e lot. Commune de Messin. Réparations à l'église. Montant du devis, 3.600 fr. non compris la somme de 220 fr., à valoir pour travaux imprévus. Caut., 180 fr.

Certificat. Renseignements à la préfecture.

Marne. — *Samedi 13 mars*, 2 h. — Sous-préfecture d'Épernay. Construction du chemin vicinal ordinaire n. 6. — Fromentières. Construction sur 1.254 mètres. Mont., 6.797 fr. 51. Cylindrage, répandage des matières d'aggrégation, etc., 82 fr. 64. Total, 7.600 fr. Caut., 255 fr.

Le certificat de capacité sera visé huit jours au moins avant l'adjudication par l'agent voyer d'arrondissement. Renseignements à la sous-préfecture et au bureau de l'agent voyer subdivisionnaire à Orbais.

Nord. — *Lundi 15 mars.* — Mairie de Cambrai. Construction d'une chaussée pavée et de trottoirs pour l'ouverture de la porte Saint-Georges. Mont., 15.338 fr. Caut., 500 fr.

Renseignements à la mairie.

Pas-de-Calais. — *Samedi 13 mars*, 3 h. — Préfecture. Ponts et chaussées. Service des ports maritimes et des phares. Port de Calais. Travaux à exécuter pour la construction des tabliers de quatre ponts tournants métalliques sur les écluses du bassin à flot. Construction des tabliers de quatre ponts tournants métalliques. Mont., 365.139 fr. 28. Dépenses en régie à valoir, 54.800 fr. 72. Total, 420.000 fr. Caut., prov., 6.000 fr. Caut. déf., 12.000 fr.

Renseignements à la préfecture.

Saône-et-Loire. — *Jeudi 11 mars*, midi. — Mairie de Charney-lès-Chalon. Réparation du clocher et de l'église. Mont., 1.513 fr.

Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — *Vendredi 12 mars*, 2 h. — Préfecture. Ponts et chaussées. Service spécial de la Saône. Baux d'entretien de la Saône. — 7^e lot. Du kilomètre 189 (amont de Seurre) au pont de Bragny. Long., 22 k. 400 fr. Dép., ann., de 10.000 à 15.000 fr. Caut., 500 fr. — 8^e lot. Du pont de Bragny à l'embouchure de Seille. Long., 60 k. 500. Dép. ann., de 10.000 à 15.000 fr. Caut., 500 fr. — 9^e lot. De l'embouchure de la Seille au viaduc du chemin de fer de Genève. Long., 27 k. 800. Dép. ann., de 10.000 à 15.000 fr. Caut., 500 fr. — 10^e lot. Du viaduc du chemin de fer de Genève au pont suspendu de Belleville. Long., 24 k. 260. Dép. ann., de 10.000 à 15.000 fr. Caut., 500 fr.

Renseignements dans les bureaux de la préfecture, 3^e division, de 9 à 11 h. du matin et de 1 à 5 h. du soir; dans les bureaux de M. Variot, ingénieur, ordinaire à Auxonne; de 8 à 11 h. du matin, et de 1 à 5 h. du soir, pour le n. 7; dans les bureaux de M. Bataille, ingénieur ordinaire à Chalon-sur-Saône, rue Saint-Georges, n. 17, de 8 à 11 h. du matin, et de 1 à 5 h. du soir, pour les lots 8 à 10.

Seine-et-Oise. — *Lundi 8 mars*, 2 h. — Mairie du Vésinet. Travaux d'agrandissement de l'école de garçons. — 1^{er} lot. Terrasse et maçonnerie, 13.295 fr. 31. — 2^e lot. Charpente, 6.233 fr. 55. — 3^e lot. Couverture, 3.575 fr. 36. — 4^e lot. Bitume, 570 fr. 71. — 5^e lot. Menuiserie, 6.499 fr. 88. — 6^e lot. Serrurerie, 2.565 fr. 66. — 7^e lot. Peinture, vitrerie et tenture, 1.482 fr. 73. — 8^e lot. Papiers, 860 fr.

Renseignements à la mairie.

Sèvres (Deux). — *Jeudi 12 mars*, 1 h. — Sous-préfecture de Bressuire. Travaux sur chemins vicinaux ordinaires. Commune d'Argenton-l'Église. Chemin n. 10. Empierrement sur une longueur de 90 mètres et fourniture de 233 mètres de pierres cassées. Mont., 1.714 fr. 82. — Commune de Bilazais. Chemin n. 3. Empierrement sur une longueur de 265 mètres. Mont., 1.014 fr. 95. — Commune d'Étisson. Chemin n. 6. Terrassements sur 740 mètres et empierrement sur 1.090 mètres. Mont., 4.219 fr. 63. Caut., 140 fr. — Commune de la Forêt-sur-Sèvre. Chemin n. 3. Empierrement sur une longueur de 420 mètres. Mont., 1.314 fr. — Commune de Genneton. Chemin n. 6. Construction sur 1.096 mètres. Mont., 4.430 fr. 86. Caut., 145 fr. — Commune de Glenay. Chemin n. 6. Construction sur une longueur de 1.034 mètres. Mont., 3.656 fr. 29. Caut., 120 fr. — Commune de Noizé. Chemin n. 6. Construction sur une longueur de 534 mètres et fourniture de 135 m. 271 de silex casée. Mont., 3.000 fr. Caut., 100 fr. — Commune de la Ronde. Chemin n. 6. Construction sur une longueur de 344 mètres. Mont., 1.593 fr. 70. — Commune de la Ronde. Chemin n. 7. Construction sur une longueur de 490 mètres. Mont., 3.330 fr. 04. Caut., 110. — Commune de Taizé. Chemin n. 8, dit chemin des Bois. Terrassements sur 804 m. 70 et empierrement sur une longueur de 700 mètres. Mont., 3.369 fr. 87. Caut., 110 fr. — Commune de Tourtenay. Chemin n. 3. Construction sur une longueur de 300 mètres. Mont., 1.840 fr.

Renseignements à la sous-préfecture et chez l'agent voyer d'arrondissement.

Somme. — *Dimanche 14 mars*, 2 h. 30. — Mairie de Rieucourt. Réparations aux écoles, constructions de dépendances et préaux couverts. Mont., 7.700 fr.

Renseignements à la mairie, et chez M. Billoré, 11, rue Allart, à Amiens.

Tarn. — *Mardi 9 mars*, 2 h. — Préfecture. Travaux sur route départementale n. 28. Rechargement de la route départementale n. 28. Mont., 5.537 fr. A valoir 2.863 fr. Total, 8.400 fr. Caut., 180 fr.

Renseignements à la préfecture.

Tarn-et-Garonne. — *Samedi 13 mars*, 2 h. — Préfecture. Chemin vicinal ordinaire n. 22, de Ricassar, commune de Caussade. Construction sur une longueur de 815 m. 90. Mont., 3.701 fr. 02. A valoir, 98 fr. 98. Caut., 160 fr. Frais, 70 fr.

ÉLÉMENTS CONSTANTS DES PRIX DE CONSTRUCTION

PAR A. MÉGROT

Conducteur des Ponts et Chaussées, Membre associé
de la Société Nationale des Architectes

Partie parue formant une brochure in-8° de 50 pages et comprenant :
Les Parcours, Chargements, Transport, Terrassements. — Les Maçonneries
de toutes natures, La Charpente. — Les Couvertures. — Les Carrelages
et les Pavages.

Prix : 4 francs

Supplément de la partie parue et complément de l'ouvrage dont la *Construction Lyonnaise* publiera prochainement les observations préliminaires
et comprenant :

La Plomberie, le Zincage, la Canalisation. — La Menuiserie, la Serrurerie.
— La Plâtrerie. — La Vitrierie. — La Peinture. — La Tenture et la Dorure ;
ainsi qu'un tableau des coefficients de résistance et des densités des matériaux
d'après les expériences les plus récentes.

Devant paraître prochainement et former un volume plus que
double de la partie parue.

Prix temporaire : 4 fr.

Se trouve aux bureaux de la « Construction Lyonnaise » et chez l'Auteur
à Cosne (Nièvre)

Tous nos abonnés sont nos collaborateurs ; les articles et
renseignements qu'ils voudront bien nous envoyer seront pu-
bliés, à leur convenance, avec leur signature ou sous le couvert
de l'anonymat, après avoir été soumis à l'approbation du co-
mité de rédaction.

PUBLICATIONS NOUVELLES

~ ~ ~ *Éléments constants des Prix des travaux ordinaires de construction*, par A. MÉGROT, conducteur des ponts et chaussées, seconde édition.
1 brochure in-8°. Prix : 4 fr. Librairie A. DUCHER et C^{ie}, éditeurs, 51, rue des
Écoles, Paris. Également chez l'auteur à Cosne (Nièvre).

~ ~ ~ *Manuel des Entrepreneurs*, 3^e volume, comprenant les arrêtés de
la préfecture de la Seine, réunis et classés par Emile DESPLANQUES, entre-
preneur de maçonnerie, ancien membre du Tribunal de Commerce de la Seine
1 fort vol. 24 fr. Librairie A. DUCHER et C^{ie}, éditeurs, 51, rue des Ecoles, Paris.

~ ~ ~ *Petit guide dans les constructions rurales*, suivi d'une série des
prix à façon pour travaux de terrassement, maçonnerie, charpente et couver-
ture, par E. VIDÈRE, architecte. Un vol. in-16, 110 pages et 6 figures. Prix, 1 f. 50.
— Librairie BIGOT, 22, rue de Latour-d'Auvergne, Paris.

~ ~ ~ *Le décorateur. Marbres et Bois*, par LEFÈVRE, artiste peintre. L'ou-
vrage comprendra 40 planches in-4, jésus en chromolithographie qui paraîtront
en 4 livraisons de 10 planches de 3 en 3 mois. Les planches sont exécutées
avec le plus grand soin, et cependant le prix est sans précédent. Prix de
chaque livraison : 10 fr. — Librairie E. BIGOT, 22, rue de la Tour-d'Auvergne,
Paris.

~ ~ ~ *La Vie privée des Anciens*, par M. René MÉNARD, illustrée d'après
les monuments antiques, M. Cl. SAUVAGEOT. Les tomes I, II et III viennent
de paraître. Premier vol. *Les peuples de l'Antiquité*, 1 vol. in-8 de 634 p.
et 772 fig. : 30 fr. — Deuxième vol. *La Famille dans l'Antiquité*, 1 vol.
in-8, de 508 p. et 815 fig. : 30 fr. — Troisième vol. *Le Travail dans l'An-
tiquité*, 1 vol. in-8, de 607 p. et 750 fig. : 30 fr. L'ouvrage formera 4 vol. —
Veuve A. MOREL et C^{ie}, éditeurs, 13, rue Bonaparte, Paris.

~ ~ ~ *Manuel des Lois du Bâtiment*, élaboré par la Société centrale des
Architectes. Deuxième édition, revue et considérablement augmentée. Deux
forts volumes grand in-8 colombier sur beau papier. Prix broché : 40 fr. —
Librairie DUCHER et C^{ie}, 51, rue des Ecoles, Paris.

Les six premières années du journal : LA CONSTRUCTION
LYONNAISE sont en vente, formant trois beaux volumes in-4°
raisin. — Prix franco : 72 fr.

L'imprimeur-Gérant : PITRAT AINÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PRODUITS CÉRAMIQUES

PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny
(Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de
Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite pour Con-
duites d'eau et pour Bâtimens. Appareils pour Sieges
inodores, Panneaux et Carreaux en faïence, etc., etc.
 Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

PONCET, (C.) quai Pierre-Seize, 60, Lyon. Avenue Den-
fert-Rochereau, 10, Saint-Etienne. Entrepôt et
du ciment de Vassy et de Grenoble. Chaux hydraulique
Portland. Entreprise spéciale des travaux hydrauliques
de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous
genres. — Entrepôt de carreaux mosaïque de la Maison
GISSLER et BEMBER de Marseille.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments
de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt
général des Tuileries de Bourgogne. Tuiles en verre.
Châssis en fonte vitrés. Carreaux de Verdun.

SERRA-REYMOND, marchand de Pavés épines, étalés
et roulés à Champagne, par Saint-Didier-au-Mont-
d'Or (Rhône).

JUTIE, GAY ET C^{ie}, 64, rue de Marseille, et 15, quai de la
Charité Seuls concessionnaires de la vente des ciments
Vicat, pour Lyon et la banlieue. Portland de Pelloux du
Valbonnais, de Virieu-le-Grand, et de Pochet de Saint-
Rambert. Ciments de Grenoble, de Crest. Chaux lourdes
et hydrauliques de Bourgoin, Trept, du Teil et autres
provenances. Briques, tuiles et laties. Albâtres, plâtres
de Paris, de Savoie et Bourgogne. — Expéditions France
et Étranger.

TRAVAUX RUSTIQUES, TREILLAGES

VOLLAND FILS AINÉ, Grande-Rue, 21, à Oullins, près
Lyon (Rhône). Grande fabrique de treillages perfec-
tionnés. Spécialité de Claires. Travaux rustiques en tous
genres, Kiosques, Chaumières, Cabanes aquatiques, etc.

CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

FOURNEAUX ET CALORIFÈRES. — POMEYROL, cons-
tructeur, cours Lafayette, 29, Lyon.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

**ARDOISES, DALLES, ARDOISES, GUICHARD Père et
Fils**, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentant de la
commission des Ardoisières d'Angers.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entre-
pôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. —
Chaux hydrauliques et ciments. — Tuiles en verre. —
Châssis en fonte vitrés. — Carreaux de Verdun.

MAZARD PIERRE, fabricant de tuiles mécaniques et
creuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve
les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tuilier à
la Demi-Lune.

FOURNERY (FRANÇOIS), tient un entrepôt de sable de
carrières premier choix, en gare de la Croix-Rousse, 3.
S'adresser au café Millet, boulevard de la Croix-Rousse,
en face de la gare.

SONNERIES

SONNERIES ÉLECTRIQUES ET A MOUVEMENT. —
Porte-Voix, Paratonnerres et vérification des Para-
tonnerres. — BOCEY et BOCEY, avenue de Suzie, 116. —
Boîte place des Terreaux, 8.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. —
Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de
Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Tuiles en
verre. — Châssis en fonte, vitres, Carreaux de Verdun.
— Bois de chauffage.

TERRASSEMENTS

CHAMPREMIER, entrepreneur de terrassements et pui-
satier, 13, place du Pont, Lyon-Guillotière.

CARRIÈRES, MINES

AUGUSTE BELLON, à Valence, rue Gallet, 7. Décora-
tions de Parcs et Jardins, Rocailles et Aquariums,

TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION

J. PRAT, 28, avenue de Romans, à Valence. Taille de
pierres et sculpture. Colonnes polies, etc. Exploitation
des carrières de Chomérac et de Crussol. Monuments fu-
néraires.

J. GUICHERD ET C^{ie}, maîtres carriers, tailleurs de
pierres, à Trept (Isère).

PIERRE DE TOURNUS, blanche, demi-dure
JEAUGEON FRÈRES, entrepreneurs et M^{re} de pierres,
à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières.
— Fourniture spéciale de *Pierres Taillées* pour Bâtimens,
Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre
Fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnements
permettant de livrer Brute ou Taillée en toutes saisons.

PIERRES DE TOURNUS. Pierres blanches mi-dures, des
Carrières de Tournus. **PERRET**, marchand et entre-
preneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous
les plans et appareils de pierres taillées pour bâtimens,
travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploi-
tation exclusive des *Carrières de Lacroix*, pierre très
fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de
pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes
saisons.

PIERRE DE VILLEBOIS. — DÉPÊCHE TOUTE CONCURRENCE. —
Grande Société des tailleurs de pierres de Villebois
(Ain). Fourniture de pierres de tailles en tous genres
à des prix très réduits. Prompte livraison, taillage irré-
prochable et premier choix de pierres.
Le directeur-gérant, LOUIS FROQUET

GAZ & ÉCLAIRAGE PUBLIC

B. PABIQUO, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de
Fontainerie, Pompes. Installation des Eaux et du Gaz.

MONUMENTS FUNÉRAIRES

ROYBIN. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Mar-
seille, 84.

LYON-REVUE

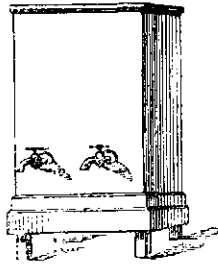
Administration, 22, rue Palais-Grillet, Lyon

BERTHIER

5, rue de Jareate

PRÈS LA RUE VAUBECOUR

Fabrique de Fontaines à filtre en tous genres, pour clarifier et assainir les eaux. Filtres pour voyage. Réservoirs en pierre sur mesure pour cafés, restaurants et brasseries, hôtels, communautés et toutes industries. Filtres de voyage. Cinq médailles aux expositions de Lyon. Marbrerie en tous genres. Lavabos et installation.



LIBRAIRIE EUGÈNE BIGOT

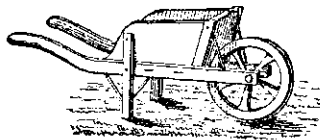
22, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris

Dictionnaire de Motifs Décoratifs

Par A. de KORSAK

Détails et ensembles d'architecture, sculpture, décoration et d'industrie d'art, 200 planches par volume, imprimées d'un seul côté, comprenant plusieurs motifs ; se classant par ordre alphabétique et par styles. Très facile à consulter.

Une livraison de 16 Planches par mois. — Deux volumes parus, environ 700 motifs, chacun, 20 fr. — Abonnement, 17 fr.



JACQUON

55, Grande-Rue-de-la-Guillotière

ANGLE DE LA RUE SÉBASTIEN-GRIPPE, CI-DEVANT DE CHABROL, 14
LYON

MAÇONNERIE ✦ PLÂTRERIE
Sceaux, Bayards, Bennes ✦ Marchepieds, Échelles
Pelles, Oiseaux, etc. ✦ Échelles doubles
MATÉRIEL COMPLET POUR ENTREPRENEURS

VITRAUX D'ART

Maison PAULIN CAMPAGNE

Fondée en 1847, la plus ancienne de Lyon,

38, route de Grenoble, Lyon-Monplaisir.

Médailles de Bronze à Annecy,
d'Argent à Lyon et de Bronze à Bordeaux.
Cett dernière spécialement décernée pour les vitraux d'appartements

TOUTES LES 10 MINUTES

Les Tramways passent devant les Ateliers

EN VENTE A L'IMPRIMERIE PROTAT FRÈRES, A MACON

LA

SÉRIE DE PRIX

DES TRAVAUX DE BATIMENT

Etablie par la Chambre syndicale de Mâcon. — Prix : 40 francs

PAPIERS PEINTS

GRAND DÉTAIL DE PAPIERS PEINTS

MAISON + P. MARTIN

LYON. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, 92. — LYON

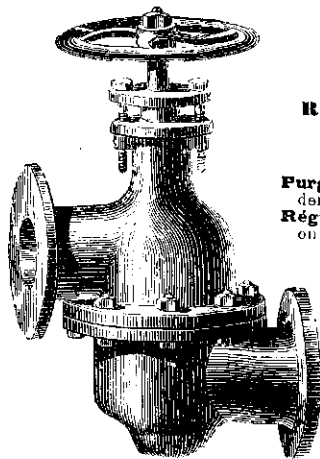
REPRODUCTION DE TOUS LES GENRES DE DÉCORATIONS

CRETONNES ASSORTIES AUX ÉTOFFES

CHOIX CONSIDÉRABLE ET TRÈS VARIÉ DANS TOUS LES PRIX

ENVOI FRANCO DE COLLECTIONS D'ÉCHANTILLONS

PAPIERS PEINTS



VIAILLY & C^{IE}

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS S. S. G. D. G.

RUE CORNE-DE-CERF, 34, A LA VILLETTE-LYON

SPÉCIALITÉ D'APPAREILS ET ROBINETS-VALVES ET VANNES A TIROIR

Furteur automatique, servant à extraire sans perte de vapeur, les eaux de condensation.

Régulateur de pression de vapeur, réglant la température aux appareils de chauffage; ou l'emploi aussi pour défendre l'air comprimé, le gaz et l'eau forcée.

Robinet-valve à double fermeture assurant l'étanchéité parfaite et durable.

Robinet-Valve à soupape ordinaire.

Soupape de retenue perfectionnée pour l'alimentation des générateurs.

Vanne à tiroir de toute dimension pour la vapeur ou l'eau et l'air comprimé.

Niveau d'eau à racloir de sûreté pour chaudières, système breveté.

Robinet jauge à racloir de sûreté pour chaudières.

Clarinette à un ou deux niveaux d'eau à racloir de sûreté.

Robinets spéciaux pour l'industrie de la teinture et produits chimiques.

Régulateur d'alimentation à niveau constant. Sifflet avertisseur perfectionné.

NOTA. — Tous ces articles de notre fabrication spéciale, ont obtenu la plus haute récompense aux expositions industrielles. Certain d'un bon fonctionnement, nous n'hésitons pas à les garantir à toute épreuve pendant un an et plus au besoin.

Miroiterie, Sculpture, Décoration, Meubles d'Art

FLACHAT, COCHET & C^{IE}, LYON

10-11, quai de la Guillotière, et 4, rue Dunois

PRODUITS SPÉCIAUX POUR VITRAGES

Glaces et Verres à Vitres, Glaces brutes de 12" et Verres à reliefs de 5" à 6" d'épaisseur, Dalles brutes et Dalles quadrillées pour Larmiers et Planchers lumineux Tuiles en Verre, etc., etc.

FAIENCES DÉCORATIVES

Pour revêtements de Vestibules, Salles de Bains, Cheminées, Calorifères, etc., etc

DORURE POUR MEUBLES & BATIMENTS

CIMENT PORTLAND, CIMENT PROMPT

CHAUX LOURDE, CHAUX LÉGÈRE

La Maison ROBERT-BONNET, à Jujurieux (Ain), fabriquant elle-même, informe MM. les Entrepreneurs qu'elle peut leur livrer tous ces produits à des prix très avantageux.

BOITE A LYON, 21, RUE D'ALGÉRIE